

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

L'EXPERT- DROIT FISCAL

Loueurs en meublés non professionnels p.6

DÉCRYPTAGE

Investir dans le Bitcoin? Oui mais... p.3

DERNIÈRE PAGE

La Galerie Eva Vautier à Nice



CRÈCHES DE FRANCE

Le groupe privé d'accueil des tout petits

CRÈCHES DE FRANCE OFFRE DE PLUS EN PLUS DE PLACES D'ACCUEIL AUX TOUT PETITS

Le groupe privé français qui crée et gère des établissements d'accueil du jeune enfant, conventionnés par la CAF et agréés par la PMI, s'adresse aux entreprises, collectivités locales et établissements publics

Dans les années 2000 en France, il était difficile de trouver des places en crèche. Il a alors été proposé à des entreprises privées de créer des établissements, l'État aidant par des subventions. C'est ainsi que Crèches de France a vu le jour en 2004. Aujourd'hui, la société gère plus de 100 établissements en France et a pour objectif d'en ouvrir encore une centaine.

"À Nice, Crèches de France a créé trois établissements et a pour projet d'en ouvrir quatre autres à partir de septembre 2018 dans le département des Alpes-Maritimes (Gattières, Grasse, Le Cannet et Menton)", explique Stéphanie Farand, responsable du secteur PACA de la société Crèches de France.

Au plus près des besoins des familles

La construction d'une crèche ne se fait pas au hasard. Jérôme Schiano, conseiller Familles et Partenaires, précise : "Nous créons des crèches dans des bassins économiques dynamiques. Nous contactons les entreprises et les collectivités. C'est un secteur très porteur. Réserver des places en crèche pour une entreprise, est un geste fort en faveur de ses salariés. La mise en place de ce service génère des effets positifs sur la fidélisation des salariés, la baisse des retards et la diminution de l'absentéisme".

Les trois établissements de Crèches de France situés à Nice



Jérôme Schiano et la directrice de La Cantarella, Lucile Germain dans les locaux des tout petits. (Photos P.B.)

sont : La Maiounetta (le Piol), Lou Mistoulin (Fabron) et La Cantarella (Caucade).

À la Cantarella, nous rencontrons sa directrice, Lucile Germain qui explique le fonctionnement de cette crèche de 60 places :

L'enfance a de l'avenir !

"Nous accueillons, comme dans les autres crèches, les enfants de deux mois et demi à quatre ans. Les places

sont prioritairement réservées aux entreprises et aux collectivités. La mairie de Nice a réservé trente-cinq places sur les soixante. La crèche a été construite en 2013. Le bâtiment de trois étages comprend des locaux pour chacune des quatre sections d'âge : les grands (3 ans), les moyens (2 à 3 ans), les petits-moyens (1 à 2 ans) et les bébés (moins d'1 an). Chaque section dispose d'un dortoir

privé et d'un espace extérieur. Dans ces locaux, tout est à hauteur d'enfant. Nous proposons des pôles d'activités sur des petites tables et il n'y a pas d'obligation d'activités ni de résultats".

Au rez-de-chaussée de cet établissement, on trouve une cuisine pour la confection des repas où sont servis des fruits et légumes en provenance du MIN.

Une attention particulière pour l'hygiène et la sécurité

Un contrôle visuel est assuré à chaque entrée du fait du plan Vigipirate et les parents ne montent eux-mêmes chercher leur enfant qu'après avoir enfilé des sur-chaussures.

"Aujourd'hui, nous disposons de places disponibles. La réservation est ouverte à tous types d'entreprises, quelle que soit leur taille, note Stéphanie Farand. Les horaires d'ouverture, de 7h à 19h, offrent une amplitude adaptée à la vie de l'entreprise. Il est possible d'intégrer un enfant en cours d'année. Les tarifs et les aides sont identiques à ceux des crèches municipales et conformes au barème PSU fixé par la CAF".

Pierre BROUARD

Renseignements : Jérôme Schiano, conseiller Familles et Partenaires, tél. 06.86.52.42.08
j.schiano@crechesdefrance.com
www.crechesdefrance.com

LA RESPONSABLE PACA



Stéphanie Farand

- Née à Shiltigheim
- Études à Paris, bac littéraire
- Diplôme d'Etat d'éducatrice
- 2009 : Crèches de France, Directrice d'établissement

- 2011 : Directrice à Arles
- 2014 : Responsable du secteur PACA
- Mariée, deux enfants de 14 et 3 ans

LA CANTARELLA À NICE-CAUCADE



LES CHIFFRES (EN FRANCE)

36 M€ de chiffre d'affaires 2017

14 ans d'existence

100 établissements

850 professionnels, **4 000** enfants accueillis

BITCOIN : UNE RUÉE VERS L'OR NUMÉRIQUE QUI N'EST PAS SANS RISQUES...

Ceux qui auraient investi en 2015 dans la principale crypto-monnaie et revendu cette année auraient fait une très bonne affaire... Bitcoin, blockchain : pour s'y retrouver



Définition

Une crypto-monnaie est une monnaie "alternative" qui s'échange sur internet. Elles n'ont de cours légal dans aucun pays, même si certains en reconnaissent l'existence comme l'Australie ou le Japon.

Elles sont gérées par un grand livre de comptes "ouvert et consultable" par tous (la blockchain) "qui répertorie l'ensemble des transactions depuis l'origine.

Une crypto-monnaie n'est donc pas occulte dans la mesure où n'importe quelle transaction est consultable sur internet avec mention de l'adresse électronique des comptes émetteur et receveur ainsi que du montant de la transaction. (source : Wikipedia).



L'ouverture de Bercy

Depuis début décembre, une ordonnance facilite pour la première fois la transmission de certains titres financiers non cotés au moyen de la technologie "blockchain". Le texte de l'ordonnance a été établi par la direction générale du Trésor pour "favoriser le développement des fintechs" et renforcer l'attractivité de la place de Paris au moment où celle de Londres est chahutée par le Brexit.

"Notre aspiration est que les solutions blockchain deviennent un nouveau pilier de l'innovation financière" a commenté Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.



Rare et cher

Le Bitcoin est édité en quantité limitée (le nombre maximum de bitcoins en circulation est fixé à 21 millions) et ne subit pas l'inflation. Sa rareté en fait son prix, même si des économistes réputés comme Joseph Stiglitz considèrent qu'il ne repose sur rien de tangible et de matériel et qu'il doit surtout son succès à l'attrait de sa nouveauté et à un effet médiatique d'autant plus puissant qu'il est planétaire.



Ripple, Ether...

Plusieurs crypto-monnaies ont été créées depuis la fin des années 90, comme le Litecoin, Ether, Ripple, le Namecoin, Monero, Ethereum ou Nxt. Mais c'est le Bitcoin qui a attiré l'attention du grand public, surtout depuis que son cours s'est envolé en 2013. Il s'est même multiplié par seize sur la seule année 2017 : si ce n'est pas ce que l'on appelle une "bulle", cela y ressemble fort...



"Satoshi Nakamoto"

La plus connue, au moins de nom, est le "Bitcoin" apparu au début 2009. Il a été créé par "Satoshi Nakamoto", dont la transparence n'est pas la première qualité, puisque l'on n'a jamais su qui se cachait vraiment derrière ce pseudonyme. Seule certitude, le créateur ou le groupe de créateurs ne s'est pas appauvri dans cette aventure puisqu'il serait aujourd'hui à la tête d'une fortune estimée à 20 milliards de... dollars.



Livre de comptes

Le bitcoin n'est pas une monnaie, mais un moyen de paiement. Il n'est pas géré par les banques centrales, comme l'Euro, le Dollar ou le Yen, il repose sur la "blockchain", (le grand livre de comptes) partagé entre des milliers d'ordinateurs dans le monde. Il peut être utilisé comme moyen de paiement pour régler ses achats sur des sites de "e-commerce" qui l'acceptent.



Fragilité

L'usage du Bitcoin n'est, évidemment, pas sans risques. Outre que son cours peut s'effondrer (actuellement 1 Bitcoin "vaut" 15 000 dollars environ, mais les cours sont très fluctuants), il pourrait disparaître des écrans radar si les États-Unis décidaient du jour au lendemain d'interdire sa conversion en dollars. Par exemple "s'il est démontré que cette crypto-monnaie a servi au financement du terrorisme", commente Noël Amenc, professeur de finance à l'Edhec Business School dans le journal Le Monde (29/12).



Mises en garde

On peut acheter et vendre des Bitcoins sur des plates-formes en ligne. Mais l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent régulièrement en garde les particuliers sur la volatilité des cours et sur le risque de piratage des sites de transaction.



Jean-Michel CHEVALIER

LA PHRASE

“

L'artisanat se pose comme un modèle économique performant à taille humaine, gage de cohésion sociale et de prospérité économique. ”

Éric Ciotti, Député,
Conseiller Départemental des
Alpes-Maritimes

Les vœux "revendicatifs" du Conseil National des Barreaux

Les vœux 2018 du Conseil National des Barreaux ont nettement une portée politique: "Pour l'État de droit, nous nous engageons à lutter contre ces "zones de non droit" où les libertés sont foulées au pied : de la jungle de Calais aux prisons faméliques, des hôpitaux psychiatriques aux tribunaux délaissés et ruinés, de la pseudo-juridiction improvisée à Roissy aux cages vitrées dans les salles d'audience, hontes de notre République". Pour faire bonne mesure, le CNB poursuit en indiquant que "le numérique ne peut pas à lui seul répondre à la nouvelle demande de droit qui émane de la société. Il faut une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire qui prenne en compte ce besoin d'accès au droit. Il faut aussi encourager le recours aux modes amiables de règlement des différends pour une justice plus humaine et plus à l'écoute".

Voilà Nicole Belloubet prévenue des états d'âme de la profession...

TER : la concurrence bientôt sur les rails...

Les TER et les trains Intercités vont s'ouvrir à la concurrence

au plus tard en 2023. Compte tenu de la médiocre qualité offerte aux usagers - trains en retard ou ne circulant pas - Paca est, avec Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, l'une des régions les plus pressées de faire exploser le monopole de la SNCF. Mais s'il y a de nouveaux opérateurs, cela ne va pas résoudre d'un coup de baguette magique le piteux état des infrastructures sur lesquelles circuleront aussi les trains "concurrents"...

ASVP : un métier qui recrute

Alors que le nombre d'agents de surveillance de la voie publique a connu dans les communes françaises une hausse de 25% entre 2015 et 2016, la Ville de Nice arrive en tête (+ 183 ASVP) devant Lyon (+ 88) dans le classement établi d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur. En France, le nombre d'ASVP a cru de + 49% en quatre ans.

PPP : Univalom critiqué par la Chambre régionale des comptes

La chambre régionale des comptes s'est penchée sur la situation du syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers (Univalom) regrou-

pant une trentaine de communes et 272 000 habitants de la Casa, du Pays de Lérins et du Pays de Grasse. L'analyse "met en lumière la fragilité des analyses économiques du syndicat" dans l'exécution du partenariat public privé (PPP). Pour les juges, Univalom se prive de la possibilité de négocier en connaissance de cause ses contrats avec son partenaire.

Finance globale des dettes publiques

Les années 1980 ont marqué un tournant dans le modèle de financement des États, et plus largement de l'ensemble des collectivités, en privilégiant la dette dite de "marché". Un colloque est organisé par le Groupe de Recherche en Droit, Économie et Gestion (GREDEG) à la faculté de droit de Nice les 1^{er} et 2 février sur le thème "Comment la mise en finance globale des dettes publiques modifie-t-elle la physionomie des Administrations publiques et appelle à leur redéfinition ?" Programme détaillé sur le site et inscription par email gredeg.colloque@unice.fr

LA GAZETTE

RÉVOLTE DANS LES PRISONS

LE PARADOXE



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

LES CHIFFRES

671 millions : Les arrivées de touristes internationaux en Europe en 2017, une progression de 8% après une année 2016 relativement plus terne.

13 millions de passagers pour l'Aéroport Nice Côte d'Azur qui enregistre sa septième année de croissance consécutive. 900 000 passagers de plus qu'en 2016, une hausse de 7,1 %.

2 000 volontaires niçois pour utiliser la nouvelle appli "Reporty" et filmer tout acte d'incivilité puis transmettre les images en tant réel au Centre de Vidéosurveillance Urbain de la Ville de Nice.

252 tournages, c'est le nombre de tournages et shootings réalisés à Cannes en 2017. Une augmentation fulgurante par rapport à 2016 qui en avait enregistré 188.

158 adhérents pour l'association Telecom Valley, soit 28 de plus en 2017 !

ÉDITO. UN BON CONSEIL, DÉPÊCHEZ-VOUS DONC DE TOMBER MALADE !

"Il n'y en aura pas pour tout le monde !" La phrase fétiche des camelots, pour attirer sur leurs stands les badauds, ne s'adresse pas, cette fois, aux acheteurs, mais aux futurs malades. À tous ceux à qui les médecins demanderont, dans quelques années, si ça les gratouille ou si ça les chatouille.

Du moins à ceux qui auront encore la possibilité de consulter l'homme ou la femme de l'art sans devoir patienter des mois avant d'obtenir un rendez-vous. Car, comme la grenouille du Mozambique, le médecin est plus que jamais une espèce menacée. Et si l'on en signale encore quelques spécimens, ici et là, exerçant en libéral dans nos campagnes et dans nos cités, on ne peut que constater la raréfaction de ceux qui se précipitaient à notre chevet dès les premiers assauts de la grippe ou lors de l'écllosion des boutons de varicelle sur le minois du petit dernier.

Formés dans des hôpitaux aux plateaux techniques très pointus, entourés de collègues de toutes spécialités permettant une prise

en charge optimum des malades, les jeunes toubibs n'ont guère envie, une fois diplômés, de se retrouver isolés dans un "désert médical". Où ils devront, dans la même journée, être pédiatre et gériatre, médecin des pompiers, psychologue pour traiter les conflits familiaux, sans même parler des accouchements et des soins ultimes aux mourants.

Dans une société où les loisirs ont pris une part importante, on ne peut exiger d'eux un tel sacerdoce et il faudra, très vite, mettre en place une nouvelle organisation médicale pour que, partout sur le territoire, chacun puisse disposer des mêmes services (et avoir les mêmes chances).

Mais il y a aussi une autre raison que sociologique à la baisse du nombre de médecins : un numerus clausus trop restrictif et une imprévoyance des autorités de tutelle depuis de nombreuses années puisque l'on sait déjà que l'on va manquer très vite de praticiens dans certaines spécialités (gynéco

et que d'autres seront très tendues (ophtalmo). On est arrivé à ce résultat car, dans les années 90, quelqu'un a imaginé au Ministère qu'il suffisait de réduire le nombre de médecins pour faire baisser corrélativement les frais de santé supportés par la Sécu...

Résultat : pour boucher les dents creuses, on est obligé d'importer des diplômés (Roumanie, Bulgarie, Pologne) quand, dans le même temps, les tarifs des spécialistes – et les dépassements d'honoraires – se sont envolés.

Un remède pire que le mal et pour notre système de santé une longue convalescence en perspective...

J.-M. CHEVALIER



NOMINATIONS, PROMOTIONS

Jean-Luc Monteil vice-président de l'AGFPN



Jeudi 11 janvier, Jean-Luc Monteil a été élu vice-président de l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN) pour un mandat de deux ans.

Créée en 2014, l'AGFPN gère le fonds pour le financement du dialogue social. Alimenté par une contribution des entreprises de 0,016% de leur masse salariale et par une subvention de l'État, ce fonds participe au financement des organisations représentatives des salariés et des employeurs dans leurs trois missions d'intérêt général : la participation de ces organisations à la gestion des organismes

paritaires; la participation des organisations à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'État; le financement de la formation économique, sociale et syndicale des salariés et l'animation des activités des salariés exerçant des fonctions syndicales.

La présidence de l'AGFPN revient à Frédéric Souillot (Force Ouvrière), qui succède à Jean Claude Volot (MEDEF).

Pour Jean-Luc Monteil, président du MEDEF PACA et vice-président de l'AGFPN "*La gestion des fonds du paritarisme doit être guidée par un souci permanent de responsabilité et d'exemplarité. C'était tout le sens de l'action de Jean Claude Volot à la présidence de l'AGFPN, et c'est également la volonté de la nouvelle gouvernance.*"

Éric Ciotti élu questeur de l'Assemblée Nationale

Éric Ciotti a été élu mardi 16 janvier questeur de l'Assemblée nationale (186 voix) face à Ugo Bernalicis (35 voix). En pratique, les questeurs gèrent, par délégation du Bureau, les aspects administratifs et matériels de la vie de l'Assemblée.

Présidé par le Président, le Bureau est l'organe suprême de l'Assemblée nationale mais l'ampleur de ses effectifs (22 membres) lui impose de déléguer certains de ses pouvoirs. Ainsi, les questeurs sont les membres du Bureau, exerçant sous l'autorité de celui-ci, la gestion administrative et financière de l'Assemblée. Ils élaborent, notamment, le budget de l'Assemblée, gèrent les crédits et engagent les dépenses.

Olena Prykhodko Présidente JCI Monaco 2018



Les membres de la Jeune Chambre Economique de Monaco ont choisi leur Présidente 2018 ! Madame Olena

Prykhodko au poste de Présidente JCI Monaco 2018.

Depuis son plus jeune âge, Mme Olena Prykhodko a toujours été très impliquée dans de différents mouvements associatifs de la jeunesse. En 2009, elle a reçu la médaille du Cabinet de Ministres d'Ukraine pour une contribution exceptionnelle au développement de la jeunesse. Mme Prykhodko s'est installée en France à l'âge de 16 ans afin d'intégrer l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Après avoir obtenu le Master 2 Juriste d'Affaires, elle a commencé à travailler en Principauté dans un "multi-family office", spécialisé en droit privé international et en taxation internationale auprès d'une clientèle majoritairement francophone et russe.

Sébastien Serrano superstar de la télé !

Sébastien Serrano, l'animateur vedette de "La Grande Émission" d'Azur TV a été sélectionné dans les 3 derniers finalistes en course pour remporter le concours des Jeunes Talents de la Télé à Paris. La finale se déroulera vendredi 26 janvier 2018 devant un prestigieux jury de professionnels. Issa Nissa !

LE PARCOURS ADMINISTRATIF DU COMBATTANT DES LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Alors que de nombreuses personnes ont investi ou investissent dans l'immobilier locatif, elles ne sont pas toujours au fait de toutes les démarches administratives et fiscales qui leur sont imposées.

La location immobilière, sans vouloir en faire une activité professionnelle, peut paraître un moyen efficace pour obtenir un complément de rémunération à son activité principale.

Mais il est important de distinguer les différents types de location qui ne suivent pas du tout les mêmes régimes administratifs et fiscaux.

Les revenus issus des immeubles loués vides de meubles, que nous ne développerons pas dans le présent article, sont à déclarer parmi les revenus fonciers et leur gestion administrative ne demande pas de démarche particulière. Cependant, le type de location qui requiert plus d'attention aujourd'hui est la location meublée.

Les nombreuses obligations des loueurs en meublé s'expliquent principalement par la volonté de l'administration d'encadrer de manière drastique les locations proposées par l'intermédiaire de plateformes internet telles qu'Airbnb.

Ainsi, la location pour les non professionnels de biens immobiliers loués meublés constitue aujourd'hui un vrai labyrinthe administratif qu'il convient de ne surtout pas négliger.

Le statut de LMNP

Selon l'administration fiscale, les LMNP sont "les personnes qui donnent en location des locaux comportant tous les éléments mobiliers indispensables à une occupation normale par le locataire".

Mais attention, si les loueurs assurent également "de manière prépondérante" des services de nature hôtelière, comme par exemple le service du petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture du linge de maison, ou l'accueil de la clientèle, ils relèvent dans ce cas-là du régime de la para-hôtellerie et non plus du régime fiscal de la

location meublée.

De même, il faut bien vérifier de ne pas rentrer dans la catégorie des loueurs professionnels.

La qualité de loueur professionnel est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- Qu'un membre du foyer fiscal au moins est inscrit au Registre du commerce et des sociétés en qualité de loueur professionnel ;
- Que les recettes annuelles provenant de l'activité de location meublée par l'ensemble des membres du foyer excèdent 23.000 € sur l'année civile ;

- Que ces recettes soient supérieures aux revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les catégories des traitements et salaires, des bénéfices industriels et commerciaux (autres que ceux tirés de l'activité de location meublée), des bénéfices agricoles et des bénéfices non commerciaux.

Il conviendra donc d'être très vigilant pour respecter le statut de LMNP et plusieurs démarches seront à envisager avant d'effectuer ce type d'activité.

Les formalités administratives préalables à la location

Les LMNP ne peuvent plus se contenter d'acquérir un bien, le meubler et trouver un locataire. Tout d'abord, ils doivent accomplir des formalités d'inscription au répertoire SIRENE auprès du greffe du tribunal de commerce dont dépend le bien mis en location.

Cette formalité doit être effectuée par le LMNP pour tous les biens meublés qu'il met en location.

L'inscription auprès du greffe n'entraînera pas l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés mais un numéro d'identification au répertoire SIRENE sera délivré.

Il s'agit du numéro SIRET nécessaire lors de l'établissement de la déclaration de revenu global n° 2042 C PRO du LMNP. Ensuite, si le LMNP réalise la location d'une résidence secondaire "à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée,



Par Maître Julien ALQUIER,

Avocat en droit fiscal au barreau de Nice,

Chargé d'enseignement à l'Université Nice-Sophia-Antipolis, doctorant au sein du laboratoire CERDP (E.A n°120)

à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile" (Article D 324-1, I. du code du tourisme), cela correspond dans ce cas à une location meublée de tourisme. C'est spécifiquement les locations effectuées par l'intermédiaire de plateformes internet comme AIRBNB.

Dès lors, dans certaines villes, le LMNP devra obtenir une autorisation de changement d'usage de la mairie de la commune sur laquelle est situé le bien pour pouvoir modifier l'usage de son logement en meublé de tourisme. Cette autorisation est généralement exigée dans les zones touristiques attractives en raison de l'importance pour l'activité économique

et de la tension du marché immobilier, tel que c'est le cas sur la Côte d'Azur.

Enfin, une fois l'autorisation de changement d'usage obtenue, une déclaration du logement en location meublée touristique auprès de la mairie est obligatoire, que ce logement soit classé ou non. Cette déclaration permet à la mairie d'assujettir les vacanciers séjournant sur leur commune à une taxe de séjour qui est due par personne et par nuit en fonction du type d'hébergement.



LES RÉGIMES FISCAUX DU LMNP

Outre d'être soumise aux impôts directs locaux telles que la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et éventuellement la taxe d'habitation, l'activité de LMNP est considérée comme une activité commerciale.

A ce titre, elle est soumise à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux et non à celle des revenus fonciers comme pour les locations vides de meubles.

Ainsi, trois régimes obéissent à différentes règles de détermination du bénéfice imposable en ce qui concerne les locations en meublé : le régime de la micro-entreprise applicable de plein droit lorsque le montant des recettes n'excède pas certains seuils, les régimes réel simplifié ou réel normal applicables de plein droit ou sur option.

Afin de choisir le régime le mieux adapté à sa situation, il conviendra de s'appuyer sur les conseils d'un expert pour optimiser au mieux la fiscalité de son activité de LMNP.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **DIPLOMATIE** : La présidente du Conseil National des Barreaux faisait partie de la délégation française accompagnant Emmanuel Macron en Chine. Sa présence constituait évidemment un message subliminal sur les Droits de l'Homme adressé à nos amis de l'Empire du Milieu. Elle a profité aussi de ce voyage pour rencontrer les avocats français installés à Pékin.

- **BOUSSOLE** : Heureusement que Nice n'est pas une ville touristique et ne reçoit aucun visiteur étranger ! Car l'absence chronique de plaques de rue et de numérotage sur les immeubles ne leur faciliterait pas les balades... Heureusement, il y a maintenant les GPS pour servir de boussole, mais il serait quand même temps de faire un effort pour offrir aux promeneurs un confort digne de la réputation de la capitale de la Côte d'Azur...

- **ALERTE** : Un fabricant nord américain a créé "Not-Fly", un système astucieux embarqué dans... la fermeture Eclair des braguettes de pantalon. Des fils connectés cousus dans le tissu envoient un



Ces bateaux de plaisance amarrés à Nice battent pavillon de Malte et Gibraltar, la météo fiscale de ces contrées y étant toujours clémente...

message par bluetooth au smartphone si vous oubliez de fermer la "boutique". Décidément, on n'arrête pas le progrès

- **CONTENT** : Dans un communiqué, le ministre de l'action et des comptes publics se félicite que le second semestre 2017 soit marqué

"par la remise en ordre des finances publiques. Le déficit budgétaire de l'État s'établit à 67,8 Md€, en amélioration de 1,3 Md€ par rapport à 2016, atteignant son niveau le plus bas depuis 2008". Certes, il n'y a pas de petites victoires, mais à lire les chiffres de Gérard Darmanin, on mesure encore le

chemin à parcourir pour revenir à l'équilibre.

- **CHÈRE TF** : Alors que la taxe d'habitation a du plomb dans l'aile - et finira par disparaître pour tous les foyers - les contribuables qui seraient en état de manque peuvent se rassurer puisque la taxe foncière a progressé en moyenne de +14 % ces cinq dernières années selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers. Soit une augmentation quatre fois et demie supérieure à l'inflation sur la même période 2011-2016. Le record étant établi par Amiens avec +55,87 %. C'est bien connu, quand on aime on ne compte pas, mais quand même...

- **ÇA GAZE** : Vous désirez savoir combien de kWh de gaz naturel votre logement consomme ? Rien de plus facile, avec le site du médiateur national (energie-info.fr) qui permet de faire une estimation précise selon le type de logement et les usages (chauffage, cuisson etc.). Cerise sur le gâteau, le site met également en ligne un comparateur des offres des différents fournisseurs. Pratique.

AFTERWORK RH : SUCCÈS GRANDISSANT !

L'AfterWork RH a un positionnement unique et permet, au cours de rencontres mensuelles, d'échanger sur les thématiques qui font l'univers des Ressources Humaines. Depuis octobre 2016, Jocelyne Martinez et Cécile Benchetrit ont fait le pari de devenir les organisatrices de l'AfterWork RH de Sophia Antipolis. Toutes deux sont passionnées par les sujets RH actuels et sont animées par une forte volonté et envie de créer une communauté RH apprenante locale. Leurs maîtres mots sont : partage, réflexion, échange, bienveillance, convivialité et plaisir !

Depuis janvier 2017, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et son service d'accompagnement RH "eDRH Côte d'Azur" sont partenaires de ces AfterWork RH. L'objectif de ce partenariat est de dynamiser la fonction RH sur le territoire par des animations mensuelles sur des sujets clés de ces métiers. Chef d'entreprise, chargés de recrutement, DRH, et l'ensemble des fonctions RH d'une entreprise sont invités à participer pour partager leurs expériences et problématiques RH.

Ces AfterWorks RH connaissent un succès grandissant. Le mardi 9 janvier, au Business Pôle de Sophia-Antipolis, cinquante-cinq



Des participants très attentifs au dernier AfterWork RH !

personnes étaient présentes pour assister à cette réunion où elles ont pu prendre la parole et participer activement. Valérie Piola Caselli & Muriel Cauvin alias Violette & Garance ont animé des saynètes liées à la gestion des talents. Avec la présence de Jean-Jacques Beltramo, dessin'acteur.

Le Théâtre Forum est un outil d'accompa-

gnement des hommes dans tout changement (structurel, relationnel...). En plaçant le public en position d'acteur, il fait émerger une intelligence collective. L'émotion déclenche l'action et génère une prise de conscience immédiate ! Y participer facilite l'adoption de la bonne posture en situation réelle. **P.B**

SURENDETTEMENT : DE NOUVELLES MESURES SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER

Surenndettement : le 1^{er} janvier 2018 a vu l'entrée en vigueur dans le Code de la consommation d'une nouvelle mesure de simplification et de déjudiciarisation, avec la suppression de l'homologation judiciaire.

Lorsqu'une personne physique ne peut plus faire face à ses dettes non professionnelles (loyers, mensualités de crédits, etc.), elle peut déposer un dossier devant la commission de surendettement des particuliers de son département. Celle-ci examine la situation de la personne endettée et décide, dans un délai de trois mois maximum si la demande est recevable, ou non.

Si les dettes peuvent être réglées, la commission de surendettement doit d'abord chercher à concilier la personne surendettée et ses créanciers, qui peuvent accepter l'élaboration d'un plan de redressement.

Ce plan peut notamment comporter des mesures de report ou de rééchelonnement des paiements des dettes, des remises de dettes, de réduction ou de suppression du taux d'intérêt.

En cas d'échec de la tentative de conciliation, **la commission de surendettement peut, à la demande de la personne surendettée, imposer ou recommander certaines mesures dans le cadre d'un plan de surendettement : rééchelonnement, réduction du taux d'intérêt, réduction des prêts immobiliers en cas de vente du logement principal, effacement partiel voire total des dettes.**



La surconsommation provoque le surendettement...

Suppression de l'homologation judiciaire

Lorsqu'elles sont recommandées, même en l'absence de contestation par les parties, les mesures doivent être obligatoirement homologuées, c'est-à-dire approuver, par le juge d'instance

pour pouvoir s'appliquer.

Cette procédure judiciaire a été supprimée depuis le 1^{er} janvier par la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle.

La réforme permet d'accélérer la mise en œuvre des mesures recommandées. Les créan-

ciers conservent la possibilité de contester les décisions des commissions de surendettement devant le tribunal d'instance.

La suppression de l'homologation judiciaire s'appliquera aux procédures de surendettement en cours au 1^{er} janvier 2018, sauf lorsque le juge d'instance a déjà été saisi par la commission de surendettement aux fins d'homologation.

Dans ce cas, l'affaire sera jugée conformément aux anciennes règles prévues par le Code de la consommation.

UN VOLUME IMPORTANT

Plus de 90 000 demandes d'homologation sont adressées chaque année par les commissions de surendettement aux tribunaux d'instance et ne visent que des mesures qui ne font l'objet d'aucune contestation.

Ce sont autant de dossiers, comportant en moyenne une dizaine de parties, à enregistrer pour le greffe et à examiner pour les magistrats.

98 % des décisions des commissions de surendettement sont homologuées par les tribunaux d'instance.

IFI : PÉNICAUD EST "SOLIDAIRE"

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, gagnante de la suppression de l'ISF, a assuré la semaine dernière au micro de France Inter en réponse à une question d'auditeur qu'elle investirait la somme conservée dans "un fonds qui soutient l'économie sociale et solidaire".

Pour la ministre, ces investissements permettront "à des entreprises, à des associations, de créer des emplois. (...) C'est la logique



de cette réforme", a-t-elle précisé.

IMMOBILIER : 2017 ANNÉE RECORD

À en croire le dernier baromètre du réseau immobilier Guy Hoquet, la pierre se porte très bien avec un volume de ventes et des prix qui atteignent des records en 2017.

Grande gagnante, la ville de Bordeaux où le marché soutenu par l'arrivée du TGV a vu le mètre carré augmenter de + 17%. Lyon enregistre +7,7%, Nice +5,8%, Toulouse +4,2% et Paris +6% selon cet indicateur dont la ten-

dance hausse est confirmée par d'autres réseaux immobiliers et par le secteur bancaire.

Au niveau national, les prix ont monté de + 2,6% après plusieurs années de stagnation ou de régression selon les régions.



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE : LE BILAN ET LES DÉFIS DU PRÉSIDENT JEAN-MARCEL GIULIANI

Dans son discours de rentrée du jeudi 18 janvier, Jean-Marcel Giuliani, président du Tribunal de commerce de Nice, a dressé le bilan d'une première année de mandat, rappelé les défis auxquels les juges de ce Tribunal doivent faire face et évoqué ses ambitions pour Nice. Après avoir remercié les nombreuses personnalités présentes, Jean-Marcel Giuliani a annoncé l'arrivée de huit nouveaux magistrats avant d'évoquer les nombreux défis que le tribunal avait à relever, à commencer par les procédures d'insolvabilité : *"La justice commerciale a deux impératifs : rester proche du justiciable tout en étant de plus en plus spécialisée (...). Depuis le 26 juin 2017 le règlement N° 2015/848 du Parlement européen est applicable et a donné compétence exclusive aux tribunaux de commerce spécialisés pour traiter des actes pris par l'Union européenne relatifs aux procédures d'insolvabilité"*.



Le président Giuliani (en bas, au centre).

Transformation numérique

Jean-Marcel Giuliani a ensuite poursuivi son discours sur le défi de la formation.

"La justice économique et commerciale doit relever le défi de la transformation numérique des tribunaux avec une nouvelle approche de la justice (...). Vous comprendrez alors que la formation est une exigence absolue et nécessaire pour garantir la qualité de nos

jugements et notre indépendance".

Puis, le président a annoncé la création d'un tribunal des affaires économiques, avant de s'exprimer sur la traitement des difficultés des entreprises :

"Le Tribunal a été saisi de 352 déclarations de cessation de paiement contre 356 en 2016 soit une baisse de 1% contrairement à la tendance nationale en recul de 7%. Cet écart est en partie lié

aux répercussions de l'attentat du 14 juillet 2016 et aux travaux du Tramway dans notre ville".

Dans le domaine de la prévention des difficultés des entreprises, le tribunal a été particulièrement actif : *"Les juges chargés de la prévention ont conduit plus de 200 entretiens confidentiels avec les dirigeants d'entreprises qui présentaient des signes de difficultés financières"*.

Enfin, s'adressant aux administrateurs et mandataires judiciaires, le président a conclu en faisant un point sur l'administration provisoire : *"La désignation judiciaire d'un administrateur provisoire de la société (...) est ordonnée par le juge qui définit dans sa décision la mission et l'étendue de cette mesure. Il est donc clair que l'administration provisoire n'a pas vocation à perdurer dans le temps quel que soit la valeur et la qualité de l'administrateur désigné"*.

P. B.

TC ANTIBES : GÉRARD PERUGINI ÉVOQUE L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LES ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE

L'audience solennelle de rentrée judiciaire du tribunal du commerce d'Antibes s'est tenue dernièrement sous la présidence de Gérard Perugini. L'occasion pour le Président de dresser le bilan de l'activité de la juridiction et d'installer officiellement trois nouveaux juges Aline Davy-Rancurel, Eric Le Meur et Bruno Bayemi.

Après avoir évoqué les risques de l'évolution numérique, qui est en train de mettre "le monde à l'envers", le président a conclu son discours en évoquant les suicides du chef d'entreprise : *"Notre rôle est alors celui d'une sentinelle auprès de l'association APESA (Aide psychologique à l'entrepreneur en souffrance aiguë) afin d'orienter le chef d'entreprise"*.

Avant cela, Gérard Perugini avait dressé le bilan de l'année écoulée : *"Le nombre d'affaires enrôlées en 2017 s'est élevé à 1 543. Le nombre total de jugements rendus s'élevant à 1 614. Le stock d'affaires restant à juger au 31 décembre 2017 s'élève à 387. La moyenne des délibérés reste toujours inférieure à 60 jours. Le nombre d'ordonnances de référé est équilibré avec 99 ordonnances rendues. Les injonctions de payer passent à 1 135 soit en baisse pour la première fois"*.

Le président a aussi mis l'accent sur l'augmentation d'inscriptions au RCS "s'expliquant par le statut d'auto-entrepreneur", puis a poursuivi : *"Notre tribunal a prononcé cette année 16 jugements de faillite*



Trois nouveaux juges ont été présentés lors de l'audience de rentrée : Aline Davy-Rancurel, Eric Le Meur et Bruno Bayemi.

personnelle et de condamnation de dirigeants sociaux en comblement d'insuffisance d'actif de sociétés commerciales et d'interdiction de gérer. Pour conclure, il conviendra de constater l'augmentation toujours sensible des liquidations judiciaires directes de l'ordre de 6%. Enfin une opération importante a été réalisée ce deuxième semestre par l'envoi de 11 000 injonctions pour le non dépôt des comptes, suivi d'astreinte dans le cas où l'entreprise n'y répond pas. Parallèlement, la prévention s'amplifie devant le bien-fondé constaté par le chef d'entreprise". P.B.

>> MARCHÉS PUBLICS

OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

MANDELIEU : Une indemnisation pour les commerces en raison des travaux en centre-ville

Des travaux en ville, cela génère toujours un désordre. Tout le monde en est conscient. Et si personne ne conteste l'intérêt d'entretenir, de rénover les routes, les réseaux, afin d'améliorer l'attractivité d'un centre-ville, on peut aussi comprendre que les habitants ainsi que les commerçants voient d'un mauvais œil ces travaux. Surtout lorsqu'ils ont un impact direct sur l'activité.

La commune de Mandelieu La Napoule l'a non seulement bien compris, elle a aussi mis en place un système d'indemnisation "pour les préjudices éventuels subis par les commerçants du centre-ville". En cause (si l'on peut dire), le chantier de renouvellement urbain du centre-ville qui a eu lieu entre janvier 2015 et mai 2017 avenue de Cannes.

Dès 2015, la municipalité avait mis en place une procédure de règlement et une commission d'indemnisation à l'amiable. Entendons-nous bien : il s'agissait de répondre à des demandes d'indemnisation, après avoir mené une expertise technique et financière. Pour calculer le préjudice, une règle a été fixée : "le seuil à partir duquel une indemnisation peut être allouée correspond à une perte au-delà de 20 % du chiffre d'affaires moyen entre les années 2012, 2013 et 2014. Le montant de l'indemnisation calculée correspond à 85 % de la part de perte de marge brute au-delà de la diminution de 20 % de chiffre d'affaires de référence".

Au final, après information auprès des commerçants concernés, huit dossiers ont été déposés. Et trois acceptés, pour des montants allant de 6 828 € à 14 396 €.



Pour les recalés, la raison est généralement que "le préjudice allégué n'est pas imputable aux travaux", ou que "les chiffres d'affaires 2015 et 2016 ne sont pas significativement inférieurs à ceux réalisés avant les travaux".

Conseil municipal, 18 décembre 2017

MANDELIEU LA NAPOULE

Un futur parking rue des Abaguiers

La municipalité a acquis pour 310 000 € net vendeur un terrain de 321 m² chemin des Abaguiers, situé juste à côté du parking de l'Islette. Elle prévoit, a priori, d'y aménager un terrain pour le stationnement.

Projet de réaménagement des espaces contigus à l'Hôtel de la Police municipale

La commune a aussi acquis la propriété du 91 rue Charles de Mouchy. D'une superficie de 278 m², elle comprend une maison à usage d'habitation et une annexe. Cet achat a été fait dans le cadre d'un projet de réaménagement des espaces contigus à l'Hôtel de la Police municipale.

Conseil municipal, 20 décembre 2017

Nettoyage des plans d'eau du littoral

Les quatre communes Mandelieu – La Napoule / Vallauris Golfe Juan / Cannes / Théoule-sur-Mer veulent souscrire ensemble un contrat de service de nettoyage des plans d'eau de leur littoral, ce nettoyage étant récurrent en période estivale et exceptionnel le reste du temps (par exemple : en cas de pollution). Assurée jusqu'alors par un syndicat intercommunal, cette mission va être dévolue à un nouvel attributaire. Le contrat sera annuel, reconductible tacitement trois fois.

Conseil municipal de Mandelieu la Napoule, 18 décembre 2017

ROQUEFORT LES PINS

153 900 € pour le stade de football

La municipalité a équipé le stade de football d'une pelouse synthétique en 2005. Elle a prévu de refaire cet équipement en 2018. L'investissement est estimé à 153 900 € HT.

Un centre de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours prévoit de réaliser un centre de secours dans la ZAC des Hauts de Roquefort sur un terrain de 4 367 m².

Un futur centre scolaire

La municipalité a prévu de créer un nouveau centre scolaire.

Conseil municipal, 19 décembre 2017

SAINT ETIENNE DE TINÉE

10 310 € pour l'éclairage de l'église

La municipalité investit 10 310 € HT afin de procéder au remplacement et au complément de l'éclairage de l'église par des projecteurs Led.

950 000 € pour la couverture de la piscine d'Auron

La municipalité va aussi procéder à la couverture de la piscine d'Auron. Un chantier de 950 000 € HT.

260 000 € pour la création d'une Halte-Garderie

La municipalité a validé le projet de création d'une Halte-Garderie "les Marmottes" à Auron. Un projet estimé à 260 000 € HT

Conseil municipal, 21 décembre 2017

GORBIO

Travaux d'extension

La commune prévoit des travaux d'extension sur la terrasse de l'appartement communal du 72 place de la République

Conseil municipal, 21 décembre 2017

GATTIÈRES

Une nouvelle zone d'aménagement concerté

Une zone d'aménagement concerté (ZAC), la ZAC des Bréguières, devrait être créée lors de ce premier trimestre 2018. Cette ZAC couvre une superficie de 10 hectares.

Conseil municipal, 18 décembre 2017

Pour plus d'informations,

Utilisez ce FLASHCODE



ÉTHIQUE : LA BANQUE DE FRANCE PRÉCISE LE "STATUT" DE SES LANCEURS D'ALERTE

Le gouverneur de la Banque de France vient de préciser le dispositif qui concerne les alertes éthiques émises par les agents soumis au code de déontologie de l'établissement, dont les collaborateurs extérieurs et occasionnels et les tiers ⁽¹⁾.

Un dispositif qui permet de "faire remonter" en interne et au besoin jusqu'à l'autorité judiciaire toute information utile, en établissant des "garde-fous" pour éviter les abus, mais en donnant aussi des garanties aux personnels de la Banque qui seraient amenés par leurs fonctions à rapporter des faits délictueux ou criminels.

Signalements "de bonne foi"

Ainsi, "la hiérarchie directe ou indirecte est destinataire en premier lieu des alertes éthiques" écrit le gouverneur. "Lorsque le lanceur d'alerte estime de bonne foi que le signalement auprès de la hiérarchie ne connaît pas les suites nécessaires, ou qu'il n'est d'emblée pas possible ou souhaitable d'alerter la hiérarchie notamment en cas de situation de conflit d'intérêts des décideurs concernés, l'alerte éthique est adressée au déontologue".

En l'absence de diligence du déontologue dans un délai raisonnable ou en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles, l'alerte éthique peut être adressée directement à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou à l'ordre professionnel concerné.

À défaut de traitement dans un délai de trois mois par l'autorité judiciaire, l'autorité administrative ou l'ordre professionnel concerné, le signalement peut être rendu public.

Des délais "raisonnables" pour le traitement

Les alertes éthiques devront être transmises au déontologue de manière non anonyme par courriel ou courrier. Elles devront fournir faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support, de nature à étayer le signalement lorsque de tels éléments sont disponibles.

Le déontologue devra informer le lanceur d'alerte sans délai, par



courriel ou courrier, de la réception de son signalement ainsi que du délai raisonnable de son traitement. Il garantira "la stricte confidentialité du lanceur d'alerte, du contenu du signalement et des personnes visées, y compris en cas de communication à des tiers, dès lors que celle-ci est nécessaire pour les besoins de la vérification ou du traitement de l'alerte. Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec le consentement de celui-ci, sauf divulgation à l'autorité judiciaire. Les éléments de nature à identifier la personne mise en cause ne peuvent être divulgués qu'une fois établie le caractère fondé de l'alerte, sauf divulgation à l'autorité judiciaire".

Pas d'identification du donneur d'alerte

Le déontologue détruira les éléments du dossier d'alerte de nature à permettre l'identification du lanceur d'alerte et celles des personnes visées sans délai dès qu'il est décidé de ne pas donner de suite à l'alerte dans un délai de deux mois à compter de la clôture de l'ensemble des opérations de recevabilité ou de vérification.

Le lanceur d'alerte et les personnes visées sont informés de

cette clôture. Les alertes éthiques et documents associés sont enregistrés dans un répertoire accessible par les seuls agents de la délégation à la déontologie. Le traitement correspondant fait l'objet d'une déclaration conformément à la Loi Informatique et Liberté.

Le déontologue juge des suites à donner (classement sans suite, saisine du directeur général des ressources humaines, du Gouverneur...). Le lanceur d'alerte comme l'agent visé sont informés en cas de transmission du dossier au directeur général des Ressources humaines, qui pourra décider de l'opportunité de demander une enquête à l'Inspection générale au vu des éléments qui lui sont rapportés.

À noter que les alertes professionnelles en matière de harcèlement

moral ou sexuel et de violence au travail continuent à relever de la direction des Ressources Humaines de la Banque de France.

⁽¹⁾ Au vu de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, du décret n°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État et de l'arrêté n° A-2016-01 du 12 avril 2016 du Conseil général de la Banque de France relatif au code de déontologie des personnels de l'établissement, ainsi que des règles de déontologie applicables au personnel des services de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

DÉFINITION DE L'ALERTE

"Une alerte éthique consiste, pour une personne physique, à signaler de manière désintéressée et de bonne foi un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général dont elle a eu personnellement connaissance, des comportements contraires aux règles de déontologie de la Banque"

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 24 décembre 2017 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2018 sur les Alpes-Maritimes est de 4,16 € H.T.

185584

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Par ASSP du 15/01/2018, il a été donné en gérance mandat pour 3 ans avec reconduction tacite courant jusqu'au 14/01/2021 le fonds de commerce, sis à son siège, de la SARL DOLCELIANO ayant pour objet la petite restauration, au capital de 1000 Euros dont le siège est à NICE (06000), 7 avenue Baquis et immatriculée au RCS de NICE sous le n° 793 428 061, à la SASU SEMPLICE, en constitution, présidée par M. Stéphan ANNE, au capital de 500 Euros dont le siège est à (06240) BEAUSOLEIL, 11-13, Escalier Tivoli, et qui a pour objet commerce et vente de produits associés à la petite restauration.

185585

AVIS DE CONVOCATION

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL NICE GARNIER

Les Sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

- Le 13 mars 2018 à 18h00
SALONS LE LIGURE
15 RUE BISCARRA
06000 NICE
Ordre du jour de la réunion :
1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
 2. Compte rendu d'activité.
 3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
 4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
 5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
 6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
 7. Constatation de la variation du capital de la Caisse.
 8. Elections au Conseil d'Administration. Un siège est à pourvoir.
 9. Clôture de l'Assemblée Générale.
- Le Président du Conseil d'Administration.**
Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

185540

AUX CAPRICES DE CAROLINE

SARL en liquidation
au capital de 6 000 €

Siège : Rte de St Laurent, quartier le Plan du Bois, 06610 LA GAUDE
Siège de liquidation : 51 Rue Barras, 59660 MERVILLE
509 425 419 RCS GRASSE

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 30/01/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé liquidateur Mme Caroline SOHIER, demeurant 51 Rue Barras, 59660 MERVILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile de la Gérante 51 Rue Barras, 59660 MERVILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS du TC de GRASSE.

185545

DELTATHERM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €

Siège social : 17, rue Bavastro, 06300 NICE
424 588 952 R.C.S. NICE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision en date du 29 décembre 2017, l'Associé unique a décidé de nommer M. Yannick GARCIA, demeurant Villa 3, Résidence les Mimosas, 451 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES, en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de M. Paul Xavier BARRIELLE, démissionnaire.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

185546

BIG BANG

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 €

Siège social : ZI La Vallière – Bâtiment 4, 06730 SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
422 862 466 R.C.S. NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 11 janvier 2018, M. Barthélémy MORIN, demeurant 6 rue Mertens à BOIS-COLOMBES (92270), a été désigné en qualité de Président, pour une durée indéterminée à compter du 12 janvier 2018, en remplacement de Monsieur Thierry LEROY, démissionnaire.
Mention en sera faite au RCS de NICE.
Pour avis. Le Président.

185547

DARTAGNAN

SC au capital de 80 000 €

Siège social : 464 chemin de Vignal, Domaine de Bramafan, 06740 CHATEAUNEUF-GRASSE.
491 294 435 RCS GRASSE

AVIS DE TRANSFORMATION

Par AGE du 15/12/2017, il a été décidé :
- De transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau - De nommer Gérant, M. Jean DUMAS demeurant 2 avenue Joséphine Haleau de la Joncère, à RUEIL-MALMAISON. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de GRASSE.

185512

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée WOW FRANCE. Capital : 500 Euros. Siège social : Le Palladio - Bât. 1 - 166 Avenue de Grasse 06400 CANNES. Objet : L'activité de conseil et d'organisation d'événements, congrès, séminaires et soirées à thèmes; l'organisation de mariages sur mesure, l'activité de wedding-planner; la réalisation et la distribution de tous supports ayant trait aux événements; Gérant : DE BOUTELLER Laetitia Le Palladio Bât 1, 166 avenue de Grasse, 06400 CANNES Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS CANNES.



185590

PATRICK IVALDI
SERGE GRANATA GOLDMAN
PÉNÉLOPE DUVERNEUIL
SEVERINE VILLOTEAU
Notaires
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte reçu par Maître Serge GRANATA GOLDMAN, Notaire à CHATEAUNEUF-DE-GRASSE, le 22 décembre 2017, il a été constitué une Société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet social : L'acquisition d'une parcelle de terrain à LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (Alpes Maritimes), Quartier du Méayne. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Dénomination : 'SCI MIMOSAS MÉAYNE'
Siège : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06550), 52, Chemin de la Levade.

Durée : 99 années.
Apports : 1.000 Euros en numéraire.
Capital social : 1.000 Euros divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune.

Gérance : Est nommé Gérant : Monsieur Francesco VITIRITTI, demeurant à LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06550), 52 Chemin de la Levade, époux de Madame Violette MONTOYA-GONZALEZ.

Cession de parts : Toute opération ayant pour but ou pour résultat, le transfert entre toutes personnes existantes, physiques ou morales, de la propriété d'une ou plusieurs parts sociales, si ce n'est entre Associés ou entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, est soumise à l'agrément de tous les Associés.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

Pour avis,
Me Serge GRANATA GOLDMAN.

185588

ELECTRO GAZ SERVICE

Société Anonyme
au capital de 200 000 €

Siège social : 17, rue Bavastro, 06300 NICE
964 801 005 R.C.S. NICE

MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par décision en date du 29 décembre 2017, l'Actionnaire unique a pris acte de la démission de M. Paul Xavier BARRIELLE de ses fonctions de Président Directeur Général et de Mme Evelynne BOSSENEC et Mme Marie BARRIELLE de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration et a décidé de nommer en qualité d'Administrateurs :

- Mme Frédérique TORRES, demeurant 42, rue Villon, 69008 LYON;

- M. Yannick GARCIA, demeurant Villa 3, Résidence les Mimosas, 451 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES, et

- M. Philippe NOTARGIACOMO, demeurant 2, impasse Beausoleil, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE.

Le même jour, le Conseil d'Administration a décidé de nommer :

- Mme Frédérique TORRES, demeurant 42, rue Villon, 69008 LYON, en qualité de Président du Conseil d'Administration;

- M. Yannick GARCIA, demeurant Villa 3, Résidence les Mimosas, 451 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES, en qualité de Directeur Général de la Société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

185592

LEXAN AVOCATS

Société d'Avocats
Zirst II - 55 rue Blaise Pascal -
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

DTV

Société par Actions Simplifiée au
capital de 104.048 €

Siège social : MIN Viandes -
Local n°85 - 06200 NICE
955 804 513 R.C.S NICE

AVIS

Délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2017 :

Constatation de la démission de Monsieur Serge GRESILLON de son mandat de Président de la Société, avec effet à compter du 29 juin 2017.

Nomination en qualité de nouveau Président, la Société GROUPE GP, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé Chemin de Daurrelle, ZA de Fortuneau, 26200 MONTEILIMAR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 750 517 476.

Modification de l'objet social de la Société, lequel est désormais rédigé comme suit :

« La Société a pour objet en France et en tous autres pays :

- Toutes entreprises et opérations quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'industrie et le commerce des animaux de boucherie et des volailles, de leurs viandes et de leurs sous produits;

- Le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage;

- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités ou de nature à les favoriser par voie de création de Sociétés nouvelles d'apport, commandite, souscription, ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, Société en participation ou autrement;

- La Société pourra faire toutes opérations rentrant dans son objet soit seule, pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission ou au courtage en régie, pour la représentation de toutes firmes comme locataire, fermière-gérante ou à tous autres titres;

- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes. »

Ancienne mention :
Président : Serge GRESILLON
Nouvelle mention :

Président : GROUPE GP
Pour avis. Le Président.

175136

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée NEANNE CONSEIL. Capital : 1000 Euros. Siège social : 21 bis chemin des Canebiers, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : Conseil et prestation de service dans le domaine de la micro-électronique et de l'informatique embarquée.

Président : NEANNE Jérôme 21 bis chemin des Canebiers, 06800 CAGNES SUR MER. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS ANTIBES. Transmission des actions : Cession libre des actions de l'Associé unique. Admission aux Assemblées et droit de vote : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

185482

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte SSP du 27/11/2017 à NICE il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme juridique : Société à responsabilité limitée. Dénomination : INTERNATIONAL VALUE HOLDING. Siège social : 2, rue Jean Vigo, 06000 NICE. Capital : 10.000 Euros. Objet : Acquisition de matériel de construction et de toute machine et véhicule de construction, travaux de construction, activités de holding, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de Société nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement. Durée : 99 ans. Gérant : Monsieur Artak HAKOBYAN, né le 27 décembre 1987 à EREVAN, (ARMÉNIE), de nationalité Arménienne, célibataire, demeurant 2 rue Jean Vigo, 06200 NICE. Société immatriculée au RCS de NICE.

Pour avis.

185505

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Signature Privée en date à ANTIBES du 28/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : CELIA CHARTRAIN Nom commercial : CELIA CHARTRAIN Siège : 1288 Chemin des Brusquets, 06600 ANTIBES. Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 500 Euros. Objet : Activité thérapeutique et développement personnel : Pratique de la sophrologie, de l'hypnose, et de thérapies brèves lors d'ateliers individuels et collectifs, conférences et stages; Activité sur l'intuition : Pratique et développement des capacités sensorielles et d'intuition lors d'ateliers individuels et collectifs, conférences et stages; Activité de dégustation de vin : Eveil des sens et pédagogie sur la connaissance des vins lors d'ateliers individuels et collectif, conférences et stages. Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'Associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés. Président : Madame Célia CHARTRAIN demeurant 1288 Chemin des Brusquets, 06600 ANTIBES. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANTIBES.

Pour avis. Le Président.

185521

TERANA

Société par actions simplifiée
au capital de 119.106.014 €

Siège social : 679 avenue Docteur
Julien Lefebvre Immeuble Twins I,
06270 VILLENEUVE-LOUBET
435 318 282 R.C.S. ANTIBES

RÉDUCTION DU CAPITAL

Suivant Procès-Verbal en date du 12 décembre 2017, l'Associé unique a décidé de réduire le capital de 62.409.461 Euros pour le ramener à la somme de 56.696.553 Euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions. Les capitaux propres sont ainsi reconstitués.

En conséquence, les Articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au RCS d'ANTIBES.

La Gérance.

185506

TOLERIE DU SUD EST

Société par actions simplifiée
au capital de 97.500 €

Siège social : 1^{ère} Avenue - 3ème Rue -
Zone industrielle - 06515 CARROS
961 801 388 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant décisions de l'Associée unique en date du 2 janvier 2018, la Société FINANCIERE DU RIED, Société par actions simplifiée au capital de 4.085.453 Euros, dont le siège social se situe rue de la 5^{ème} Division Blindée, 68320 JEBSEHEIM, immatriculée au RCS de COLMAR sous le n° 822 451 597, a été nommée Présidente de la SAS TOLERIE DU SUD EST, en remplacement de la SAS GROUPE HILD, à compter du 1^{er} octobre 2017.

185508

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP, il a été constitué une SAS dénommée S.P.B PRESTIGE. Capital : 1000 Euros. Siège social : 6 Avenue Gloria, 06200 NICE. Objet : Mandataire commercial dans le domaine des vins et spiritueux, achat et vente de produits non réglementés sans entreposage. Président : PATTI Salvatore, Les Rimades, 177 chemin des Rimades, 83340 LE THORONET. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS NICE. Transmission des actions : Cession aux tiers soumise à agrément. Admission aux Assemblées et droit de vote : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

185572

SBSR ONLINE

SAS, au capital de 2600 €

Siège : 68 Boulevard Carnot,

06400 CANNES

R.C.S. CANNES 452 480 544

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une décision de l'Associé unique en date du 03/07/2017, il a été décidé de nommer, à compter du 03/07/2017. En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire : M. CASANOVA Denis, domicilié 315 avenue du Prado, MARSEILLE en remplacement de RSM RHONE ALPES, non renouvelée. En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant : SARL CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE - CEC, MARSEILLE 377 951 637, au capital de 250.000 Euros, Siège : 315 avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, représentée par M. Michel OROSCO en remplacement de M. Pierre MONNERET, non renouvelé. Formalités au RCS de CANNES.

185563

BONNEFONTAINE

SCI au capital de 457,35 € divisé

en 30 parts sociales de 15,25 €

40 rue Vieille Saint Martin,

95800 COURDIMANCHE

RCS DE PONTOISE 408 978 633

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Achat de terrains construction d'immeuble gestion. Validité jusqu'au 09/09/2046.

Aux termes d'un Acte SSP en date du 01/08/2017, il a été décidé le transfert du siège social au 15 chemin des Jacourets à PEYMEINADE (06530) à compter du 01/08/2017.

Pour avis modificatifs au RCS de GRASSE.

185507

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR COMMUNE D'ASPREMONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ASPREMONT

Par Arrêté Métropolitain, il a été prescrit l'ouverture d'une Enquête Publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ASPREMONT, en application de la décision de la Cour d'Appel de MARSEILLE du 12 octobre 2017, pour une durée de 33 jours, du 15 janvier au 16 février 2018 inclus.

Les pièces du dossier d'Enquête Publique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :

A la Mairie d'ASPREMONT, 21 rue avenue Caravadosi, 06790 ASPREMONT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, sauf les mardis et jeudis après midi,

A la Métropole NICE Côte d'Azur, 455 promenade des Anglais à NICE - quartier de l'Arenas - immeuble Les Cimes - Service de la Planification - 5^{ème} étage :
- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h45.
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du projet et consigner ses éventuelles observations sur le Registre d'Enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante, siège de l'Enquête Publique :

Madame le Commissaire-Enquêteur. Enquête Publique relative au Plan Local d'Urbanisme d'ASPREMONT - Mairie d'ASPREMONT - Service Urbanisme - 21 Avenue Caravadosi, 06790 ASPREMONT.

Le dossier numérique sera également consultable sur un ordinateur dans les

lieux et aux horaires indiqués ci-dessus. Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante :

plu.aspremont@nicedazur.org.
Les observations seront annexées au registre d'enquête par le Commissaire Enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 16 février 2018 à 17h.

Madame Anne PAUL, Commissaire-Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A la Mairie d'ASPREMONT, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, les jours suivants :

- Le lundi 15 janvier 2018
- Le mercredi 31 janvier 2018
- Le vendredi 16 février 2018

Le dossier d'Enquête pourra être consulté sur le site Internet de la Métropole NICE Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <http://www.nicedazur.org>
L'évaluation environnementale figure dans le dossier soumis à l'Enquête Publique.

A l'issue de l'Enquête Publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'ASPREMONT et à la Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au Public ainsi que sur le site Internet de la Métropole.

L'autorité compétente pour approuver le Plan Local d'Urbanisme d'ASPREMONT est la Métropole NICE Côte d'Azur, par délibération du Conseil Métropolitain.

185581



VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

OBJET : Délégation de Service Public des activités nautiques à moteur - Plage de la Rague

Choix du sous-concessionnaire - Approbation du contrat de sous-concession Le Conseil,

Vu les Articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016,

Vu le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 28 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°131/16 du 7 Novembre 2016 portant autorisation de principe de la concession de service public des activités nautiques à moteur de la Plage de la Rague ;

Vu l'avis motivé de la Commission de Délégation de Service Public du

9 Novembre 2017 sur l'engagement des négociations avec les candidats ;

Vu, le rapport du Maire annexé présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

Après avoir entendu l'exposé, Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le choix de la **SARL LA RAGUE WATERSPORT** en tant que sous-concessionnaire du service public balnéaire : Activités Nautiques à Moteur de la Plage de la Rague.

APPROUVE le sous-traité d'exploitation par sous-concession ainsi que les documents qui y sont annexés.

AUTORISE M. Le Maire ou son Représentant à signer ce contrat et toutes pièces s'y rapportant, et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.



PROFESSIONNELS,
DES OPPORTUNITÉS
À PORTÉE DE CLIC.



PROSPECTIVE SUR MARCHÉS
INTÉGRALITÉ AO ET MAPA
SYSTÈME D'ALERTE
SUR MOTS CLEFS
SERVICE LE MOINS CHER

marchespublics.petitesaffiches.fr

185518

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 02/01/2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SAS
Dénomination sociale : E&A INVEST
Capital : 1000,00 Euros.
Siège social : 3 rue Berlioz, 06000 NICE.
Objet social : Marchands de biens, toute prestation se rapportant aux services de l'immobilier.

Président : Mr AIT BEN ALLA Hassan, demeurant, 3 rue Berlioz, 06000 NICE.

Transmission des actions : Librement négociables et consenties par les Actionnaires, elles s'effectuent librement.

Condition d'admission aux Assemblées : Convocation en Assemblées Ordinaires et Extraordinaires. Mode de convocation, Verbale. Le Président est la seule autorité habilitée à convoquer et arrêter l'ordre du jour.

Condition d'exercice du droit de vote : Une action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

Pour avis.

185519

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décision du 29 décembre 2017, les Associés de la SCP PIATTI au capital de 762,25 Euros ayant siège social 33 avenue de la Marne, 06000 à NICE (RCS 318 395 076) ont décidé le transfert du Siège social au 19 avenue Saint Barthélémy, L'Edison, 06100 NICE à compter du 29 décembre 2017. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

185586

BEVAL

Société par actions simplifiée
au capital de 7.622,45 €

Siège social : Château de la Brague,
Quartier de la Brague, 06600 ANTIBES
317 470 995 R.C.S. ANTIBES

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 décembre 2017 a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la Société DELOITTE & ASSOCIES dont le siège social est 185 C Avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 572 028 041 et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant la Société BEAS dont le siège social est 195 Avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 315 172 445.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.
Le Représentant légal.

185579

NLP

SAS au capital de 30.000 €

Siège social : 1555 Avenue de la Plaine,
06250 MOUGINS
441 207 123 RCS de CANNES

RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

L'AGE du 23/11/2017 a décidé de modifier le capital social de la Société en le portant de 30000 Euros, à 100 Euros.
Modification au RCS de CANNES.

Déposez vos annonces à : annonces@petitesaffiches.fr

185527

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'une LRAR n°1A 146 833 34727 du 01 décembre 2017, Mr MOSBAHI Tarek, Bd Paul Fabry, 06710, VILLARS SUR VAR a signifié à ACTIONS pour SERVICES et PRESTATIONS, SARL à Associé unique, 794 141 267 RC de GRASSE, sis 140 chemin des Prés, 06510 GATTIERES, son souhait de rompre le bail du fonds de commerce d'autorisation de stationnement n°289 sis à NICE 06000, qui lui avait été consenti à compter du 01 décembre 2016. Ladite Location Gérance cessera donc le 31 janvier 2018 aux termes de deux mois de préavis.

185529

JANUS CONSEIL & DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 2 000 €

Siège social : 3, Place Masséna,
C/O Adcm Secretariat 06000 NICE
RCS NICE : 824 131 627

AUGMENTATION DU CAPITAL

Aux termes d'un PV des décisions du Président en date du 14/08/2017, enregistré auprès du SIE de NICE le 30/10/2017, Dos 2017 03672 - Réf 2017 A 01551. Le capital social qui était de 2 000 Euros a été augmenté d'une somme de 492 Euros et porté à 2492 Euros au moyen de la création de 492 actions de 1 Euro chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires. Ancien capital : 2 000 Euros Nouveau capital : 2492 Euros.
Mention sera faite au RCS de NICE.

185530

SCI MMM7

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 715, vallée du Serrier,
06320 LA TURBIE
822 512 950 R.C.S. NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Le 30/09/2017 à 16h00, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2017, nommé en qualité de Liquidateur M. Kévin MENEZ, 715 vallée du Serrier, 06320 LA TURBIE, fixé le siège de la liquidation au siège social.
Mention au RCS de NICE.

185531

SCI MMM7

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 715, vallée du Serrier,
06320 LA TURBIE
822 512 950 R.C.S. NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 30/09/2017 à 17h00, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NICE.

185570

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 175274 parue le 21 décembre 2017 dans Les Petites Affiches des Alpes Maritimes relatif à la Société VERBOIS. Mention rectificative : Le code Postal de LA COLLE SUR LOUP est 06480 et non 06570 comme indiqué par erreur.

185520

FICETEX

Avocats au Barreau de NICE
4, rue Kosma - 06000 NICE

Tél: 04 93 16 27 78 - Fax: 04 93 82 00 54

S.C.I. « LE MAS DE LA SORGUE »

Au capital de 1.000 €

Siège social : C/O SAS ANGELINI
131, avenue du Maréchal Lyautey,
ZA La Provençale
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
RCS CANNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes de l'Acte SSP en date du MANDELIEU en date du 11 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière LE MAS DE LA SORGUE pour une durée de cinquante années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

L'objet de cette Société est : L'acquisition, la propriété et la gestion par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Pour réaliser cet objet, ou en faciliter la réalisation, la Société pourra effectuer toutes opérations, dans la mesure où elles ne porteront pas atteinte à son caractère civil.

Le siège social a été fixé à 131, avenue du Maréchal Lyautey, ZA La Provençale, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE.

Le capital social de 1.000 Euros a été souscrit en numéraire.

La Société sera gérée par Monsieur Marvin ANGELINI demeurant professionnellement au 131 avenue du Maréchal Lyautey, ZA La Provençale, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour l'engager conformément à la loi et aux statuts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, toutes autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire à l'unanimité des Associés et après exercice éventuel du droit de préemption de l'Associé.

Il n'a pas été désigné de Commissaire aux Comptes.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

Le Gérant.

185591

AUGMENTATION DE CAPITAL

HONORAE SCI au capital de 700 Euros, site 20, route de Laghet, Parc Honorat, Bât. C, 06340 LA TRINITE. RCS NICE 500.555.479. Par AGE du 11/12/2017, les Associés ont décidé d'augmenter le capital de 5 650 Euros par apport en numéraire le portant ainsi à 6 350 Euros. Mention RCS de NICE.

185523

RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 23/11/2017 N°174804. Cession de fonds artisanal de Mr Mickael FERNANDEZ au Groupe Batifaire Ingénierie. L'adresse du fonds cédé est 30-32 Chemin des Presses à CAGNES SUR MER.


Ventes aux ENCHÈRES
encheres.petitesaffiches.fr

185524

LES TROIS DILAIS

SARL au capital de 1000 €
37 Boulevard Marinoni,
06310 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE n° 812 459 931

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de l'Associé unique du 30/11/2017, prenant effet le 30/11/2017, nomination de Madame Maud DAMEVIN sis 175 Chemin des Gourettes, 06370 MOUANS-SARTOUX, en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Peter ILLOVSKY. Validation : RCS NICE.

185525

LES MAS DU FIGUIER

SASU au capital de 1500 €
37 Boulevard Marinoni,
06310 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE n° 793 567 082

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision de l'Associé unique du 26/12/2017, prenant effet le 26/12/2017, nomination en qualité de Président de Madame Maud DAMEVIN sis 175 Chemin des Gourettes, 06370 MOUANS-SARTOUX, en remplacement de Monsieur Peter ILLOVSKY démissionnaire. Validation : RCS NICE.

185569

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 15/01/2018, il a été constitué une SASU dénommée : SEMPLICE
Sigle : SASU SEMPLICE
Enseigne Commerciale : SEMPLICE
Capital : 500 Euros

Siège : 13 Escalier Tivoli, 06240 BEAUSOLEIL

Objet : Vente de produits associés à la petite restauration. Commerce de détail et de gros alimentaire

Président : Monsieur Jean Arnaud Stéphane ANNE demeurant à 11 - 13 Escalier Tivoli, 06240 BEAUSOLEIL.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Conditions d'admission aux Assemblées : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

185509

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 8 Janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL HOYA BELLA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 4, place Masséna, 06000 NICE. Objet : Toutes activités de promotion immobilière et de marchand de biens, achats et ventes de biens et droits immobiliers, réalisation de travaux de rénovation, achats de meubles destinée à l'ameublement de biens immobiliers destinés à la vente meublée. Ainsi que toutes activités liées à l'achat, la construction, la rénovation et la gestion de biens immobiliers en vue d'investissement locatif. Enfin, l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs et droits mobiliers, la participation à l'administration et à la gestion de Sociétés dans le cadre de prise de participation. Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NICE. Capital : 1 000 Euros. Gérance : M. Gilles GIROUD demeurant 813, Bd Jean Ossola 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

185574

**SELAS D'AVOCATS**39 rue Amadéo
63057 CLERMONT-FERRAND**FINANCIERE
CARGOHUB**Société par actions simplifiée au
capital de 8 878 130 € - 8, Boulevard
de l'Impératrice Eugénie,
06200 NICE
538 779 364 RCS NICE**TRANSFORMATION
EN SARL**Par décision en date du 28/06/2017, et
à effet du même jour, l'Associée unique
a décidé :Forme : Transformation en Société à
responsabilité limitée (à Associé unique).
La dénomination de la Société, son ob-
jet, sa durée et les dates d'ouverture et de
clôture de son exercice social demeurent
inchangés.Le capital social reste fixé à 8 878 130
euros, divisé, après transformation, en
887 813 parts sociales de 10 euros chacune.Direction : Sous sa nouvelle forme,
l'Associée unique a nommé en qualité de
Gérant Monsieur Bruno LARONZE
demeurant à PONT DU CHATEAU (63340)
- 24, Allée des Acacias, en remplacement
de la Société GLOBAL LOGISTICS SER-
VICES, Présidente de la Société sous son
ancienne forme.Commissaire aux Comptes : La Socié-
té n'étant pas tenue d'avoir de Commis-
saire aux Comptes, il a été mis fin aux
fonctions de la Société KPMG AUDIT
RHONE ALPES AUVERGNE, Commissaire
aux Comptes Titulaire, et de la Société
KPMG AUDIT SUD EST, Commissaire aux
Comptes Suppléant.La Société reste immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés
de NICE.**Pour avis.**

185578

**AVIS DE
CONSTITUTION**Avis est donné de la constitution de la
Société dont les principales caractéris-
tiques sont les suivantes :Forme : Société civile
Dénomination : TARRAGA GROUP
INVESTCapital : 1 000 Euros constitué unique-
ment d'apports en numéraireSiège social : 2^{ème} CAI, 285 Avenue des
Maurettes, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.Objet : L'acquisition, la mise en valeur,
l'administration, l'exploitation, la location
de tous biens immobiliers.Durée : 99 années à compter de son im-
matriculation au Registre du Commerce
et des Sociétés.Gérance : Monsieur Patrick TARRAGA,
demeurant 822 Avenue de Vaugrenier,
Villa n°10, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.Cession de parts : Les parts sociales
sont librement cessibles entre Associés.
Un agrément est nécessaire pour les
cessions au profit de tiers étrangers à la
Société.

Immatriculation : RCS d'ANTIBES.

185536

**L'AUXILIAIRE
PHARMACEUTIQUE**6, Rue de la Bourse
69001 LYON**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**Aux termes d'un Acte SSP en date à
NICE du 02 janvier 2018, enregistré au
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENRE-
GISTREMENT DE NICE, le 5 janvier 2018,
Dossier 2018 00139, Référence 2018 A
00018,Monsieur Eric, José BARBAZA, Doc-
teur en Pharmacie, demeurant 2 rue
Fragonard, 06800 CAGNES SUR MER,
immatriculé au RCS de NICE sous le N°
401 150 586A VENDU, moyennant le prix de SIX
CENT CINQUANTE MILLE Euros (650
000,00 Euros) outre marchandises,
à la Société dénommée SELARL PHAR-
MACIE DES ARTS, Société d'Exercice
Libéral à Responsabilité Limitée, à asso-
cié unique, au capital de 20.000,00 Euros,
dont le siège social est à NICE (06000), 16
avenue Saint Jean Baptiste, immatriculée
au RCS de NICE sous le N° 833 811 847,
représentée par son unique Associée et
Gérante : Madame Béatrice NUNEZ, Doc-
teur en Pharmacie,Un fonds de Commerce d'officine de
pharmacie dénommé « PHARMACIE DES
ARTS » sis et exploité à NICE (06000), 16
Avenue Saint Jean Baptiste,
à compter du 01 janvier 2018, date de
prise de possession.Adresser les oppositions dans les dix
jours en date de la dernière publication
légitime, à la SA AUXILIAIRE PHARMACEU-
TIQUE 6 rue de la Bourse, 69281 LYON
CEDEX 01 et pour la validité au siège de
l'Officine en prévenant le séquestre.

185594

**AVIS
UNIQUE**Suivant Acte Sous Seing Privé en date
à MARSEILLE du 5 Octobre 1976, enregis-
tré à MARSEILLE 8e le 11 Octobre 1976,
Bordereau 220, Numéro 17, complété par
l'avenant n° 250 du 2 Janvier 2018,ONET S.A, Société Anonyme au ca-
pital de 14.600.132 Euros, dont le siège
est à MARSEILLE (13009) - 36, Boule-
vard de l'Océan, immatriculée au Re-
gistre du Commerce et des Sociétés de
MARSEILLE sous le numéro 059 801 324,A modifié le contrat de gérance libre
conclu le 5 Octobre 1976 avec la Socié-
té ONET SERVICES, Société par Actions
simplifiée au capital de 8.153.600 Euros,
dont le siège est à MARSEILLE (13009) -
36, Boulevard de l'Océan, immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés
de MARSEILLE sous le numéro 067 800
425, en scindant l'agence de CARROS
(06510) - 1^{ère} Avenue Azur Mercantour,
3^{ème} Rue, en deux établissements dis-
tincts, l'un situé à la même adresse et
l'autre 1^{ère} Avenue Azur Mercantour, 3^{ème}
Rue Rez-de-Chaussée, BP 317 à CARROS
(06514), la gérance de ce dernier ayant
été consentie à la Société ONET SER-
VICES pour une période de 5 années à
compter du 1^{er} Janvier 2018, renouvelable
tacitement pour la même période, sauf
dénonciation par l'une ou l'autre des
parties par courrier recommandé avec ac-
cusé de réception 3 mois avant l'échéance
du terme.Tous les autres termes du contrat sont
demeurés inchangés.

185577

SASU KARMANISSASAS au capital de 10.000 €
27 rue Barla, 06300 NICE
RCS NICE 831 524 244 00017 - APE4778C**AVIS DE
MODIFICATION**Aux termes d'un Acte SSP en date du 1^{er}
Janvier 2018, il a été décidé d'apporter les
adjonctions complémentaires suivantes
aux statuts de la Société. Article 2 - Objet :
L'importation, la fabrication de bijoux,
pierres précieuses et semi précieuses
d'origine de la communauté Européenne
ou de tout autre pays étranger ainsi que la
vente, l'achat la fabrication d'ouvrages en
métaux ferreux ou non, précieux ou non,
de doublage ou placage d'or, d'argent ou
de platine, neuf ou à l'état d'usage, dans
le respect de la réglementation douanière
en vigueur, en vue de leur distribution en
l'état, de la confection d'articles ou de la
prestation de services s'y rattachant. Le
commerce ambulancier, la participation à
toute manifestation commerciale, foire ou
animation. La distribution sur le net, en di-
rect ou par le biais de boutiques en ligne,
avec acceptation de paiement par tout
moyen sécurisé, la mise en œuvre d'ou-
tils informatiques exploitant les différents
réseaux de communication, ceux des
réseaux sociaux et de l'internet en règle
générale. La réalisation de toute activité
de distribution, de fabrication ainsi que la
prestation de main d'œuvre, la production
et la sous-traitance à caractère artisanal,
commercial ou industriel des dits produits
au sein des pays de la communauté eu-
ropéenne ou de tout autre pays étrangers
en dehors de cette zone. Le reste de cet
Article et des statuts sans changement.
Pour avis et mention. Le Président.

185513

**AVIS DE
CONSTITUTION**Par Acte SSP, il a été constitué une
SASU dénommée IDEAL PROPERTIES
Capital : 1000 Euros. Siège social : Villa
d'Orsay, 522 Avenue Jules Grec, 06600
ANTIBES. Objet : L'activité d'agent im-
mobilière (non détention de fonds et absence
de garantie financière), la promotion im-
mobilière, les transactions sur immeubles
et fonds de commerce. Président :
BONAMY David, Villa d'Orsay, 522 Ave-
nue Jules Grec, 06600 ANTIBES. Durée :
99 ans. Immatriculation au RCS ANTIBES
Transmission des actions : Cession libre
des actions de l'Associé unique. Admis-
sion aux Assemblées et droit de vote :
Chaque Actionnaire est convoqué aux
Assemblées. Chaque action donne droit
à une voix.

185558

**FRIGO TRADING
SERVICES**Société par actions simplifiée
Au capital de 378.000,00 €
Siège à LYON (69009)
65 Rue du Souvenir
521.455.576 RCS LYON**AVIS**D.A.U du 14/12/2017 : Transfert du siège
social à NICE (06000), 83 Boulevard Gam-
betta, et modification de la dénomination
sociale qui devient FMC BYMYCAR CÔTE
D'AZUR à compter de ce jour. Président :
BY MY CAR GROUP, SAS, FONTAINE
(38600), 43 Boulevard Paul Langevin, RCS
512.261.306 RCS GRENOBLE. Nouveau
Greffe compétent : NICE. Augmentation
du capital d'une somme de 2 700 000
Euros pour le porter à 3 078 000 Euros.
Réduction de capital d'une somme de 512
470 Euros ramenant le capital à la somme
de 2 565 530 Euros. Refonte de l'objet
social, extension aux activités ci-après :
Parcage, dépannage et transformation
de tous véhicules, utilitaires légers, car-
rosserie, tôlerie, peinture. Modification
corrélative des statuts.

185580

GÉRARD COLASNotaire à NICE
22 Bd Victor Hugo
Villa Abbo, 06000 NICE**AVIS DE
CONSTITUTION**Suivant Acte reçu par Maître Gérard
COLAS, Notaire à NICE, le 12 janvier 2018,
il a été constituée une Société civile im-
mobilière présentant les caractéristiques
suivantes. Dénomination : SCI CEREJEIRA.
Siège social : CANNES (06400), 13 bis
Chemin Saint Nicolas, Le Balmoral. Objet
social : L'acquisition, la souscription, l'ad-
ministration, la rénovation et l'exploitation
par bail, location ou autrement de tous
biens immobiliers et immeubles, parts de
sociétés à prépondérance immobilière,
immeubles bâtis ou non, acquis ou édi-
fiés par elle et dont elle pourrait devenir
propriétaire ultérieurement par voie d'ac-
quisition, échange, apport ou autrement,
l'emprunt de toutes sommes nécessaires
à la réalisation de ces objets. Durée : 99
ans à compter de son immatriculation
au RCS CANNES. Capital : 1 700 Euros.
Gérants pour une durée indéterminée :
Mr Jean BATISTA et Madame Cathé-
rine LEMAIRE son épouse demeurant à
CANNES, 13 bis chemin Saint Nicolas, Le
Balmoral.**Pour avis.**

185543

**PARIS PRESTIGE
IMMOBILIER**Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège social : 118 chemin du Lac,
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
793 925 983 R.C.S. CANNES**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**Suivant Procès-Verbal en date du
11/01/2018, l'AGE a décidé de transférer
le siège social à l'adresse suivante : 33
rue Saint-Sébastien, 75011 PARIS. En
conséquence, l'Article 4 des statuts a été
modifié. La Société fera l'objet d'une im-
matriculation au RCS de PARIS désormais
compétent à son égard.
Le Président.

185535

**AVIS DE
TRANSFORMATION**Aux termes d'une AGE en date du
15/12/2017, l'Associé unique de la SARL
ALL STARS COSMETIQUES au capital
de 1000 Euros dont le siège social est à
NICE 06300 - 40 Bd Rizzo, RCS NICE 514
780 071, a décidé de transformer la So-
ciété en Société Par Actions Simplifiée.
M. IBEABUCHI Onyebuchi demeurant
126 TER, Avenue de la Californie, 06200
NICE, exercera les fonctions de Président
de la SAS pour une durée illimitée et ce à
compter du 15/12/2017. Autorité habilitée
à convoquer et à arrêter l'ordre du jour :
Uniquement le Président. Transmission
des actions : Librement négociables et
consenties entre les Associés et avec
l'agrément du Président pour les nons
Associés.

185534

**CLÔTURE
DE LIQUIDATION**TOP BUDGET AUTOS SARL au capital
de 8.000 Euros 24 av de Cheiron, 06800
CAGNES, SUR MER RCS ANTIBES 492
865 852. A l'AGE du 28/12/2017 à NICE, les
Associés ont approuvé les comptes de
liquidation, donné quitus au liquidateur et
déchargé de son mandat, ont prononcé la
clôture des opérations de liquidation. Les
comptes de liquidation ont été déposés
au GTC d'ANTIBES.

#AtelierADMIN
COMMENT APPARAÎTRE DANS
LES PREMIERS LIENS GOOGLE ?
ASTUCES & CONSEILS
POUR UN RÉFÉRENCIEMENT
AU TOP
Mardi 23 Janvier 2018 à 19h
sur le campus de MediaSchool Nice
Entrée Bureau, 4ème Étage, 39 Avenue Jean Médecin, 06000 NICE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
#SUPLEWEB
ECS

185532

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un Acte SSP en date du 12/01/2018, Mme Lysiane LAGIER-BERTRAND sis 6 Avenue Montfleury, 06300 NICE a donné en location-gérance à M. Mostefa Foued LABED sis 21 Rue du Soleil, Villa Lucie, 06100 NICE, un fonds artisanal de taxi, autorisation de stationnement numéro 124 Ville de NICE.

Ladite Location-Gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 12 mois, à compter du 01/02/2018 pour prendre fin le 31/01/2019 renouvelable ensuite par tacite reconduction, pour une durée maximale de 5 ans.

185533

AVIS DE DISSOLUTION

TOP BUDGET AUTOS SARL en liquidation au capital de 8.000 Euros, sis 24 av de Cheiron, 06800 CAGNES SUR MER. RCS ANTIBES 492 865 852. Les Associés ont décidé à l'AGE en date du 20/12/2017 la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/12/2017 et sa mise en liquidation amiable. Nomination du Liquidateur M. RAIS Lahouari, sis 37, rue de la Santoline, 06200 NICE, avec les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidations. La gérance assumée par M. RAIS Lahouari a pris fin à la même date. Le siège de la liquidation est fixé au lieu du domicile du Liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'ANTIBES.

185541

PLOMBERIE POLITI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 40 000 €

Siège social : 993 avenue Docteur Belletrud, 06530 LE TIGNET

(Alpes Maritimes)

482 522 208 RCS GRASSE

AVIS DE DISSOLUTION

L'Associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 1^{er} décembre 2017 la dissolution anticipée de la Société à compter du 1^{er} décembre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme Liquidateur : Monsieur Joseph POLITI, demeurant à LE TIGNET (Alpes Maritimes), 993 avenue Docteur Belletrud à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LE TIGNET (Alpes Maritimes), 993 avenue Docteur Belletrud.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE. **Pour avis, le Liquidateur.**



www.laverriere-coworking.com
+33 (0)4 93 80 25 47

Le Majestic
4 boulevard de Cimiez, 06000 NICE

185561

ELECTRO MAINTENANCE CHAUFFAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €

Siège social : 17, rue Bavastro 06300 NICE

380 787 820 RCS NICE

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision en date du 29 décembre 2017, l'Associé unique a décidé de nommer M. Yannick GARCIA, demeurant Villa 3, Résidence les Mimosas, 451 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES, en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de M. Paul Xavier BARRIELLE, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

185564

LA BELLE

Société en nom collectif au capital de 8.000 €

Siège social : 312 boulevard des

Ècureuils, Le Marco Polo,

06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

524 320 033 R.C.S. CANNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2017, dont le Procès-Verbal a été enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de GRASSE le 29 novembre suivant, Dossier 2017 04439, Référence 2017 A 01249, les Associés ont décidé :

1. De transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 30 octobre 2017, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter les statuts qui régiront la Société sous sa nouvelle forme.

Cette transformation rend nécessaire la publication de la mention suivante :

FORME : La Société, précédemment sous forme de Société en nom collectif, a adopté celle de SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

La durée, le capital et les dates de l'exercice social restent inchangés.

Madame Karine MERCIER, demeurant à NICE (06000), 125 Rue de France, Immeuble Le Gloria Mansions II, a été maintenue en qualité de Gérante sans limitation de durée.

Les statuts de la Société ont été refondus.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

185511

ALIZÉ CAPITAL

SAS au capital de 974.671 €

1^{ère} Avenue, 14^{ème} rue - BP 148,

06513 CARROS

RCS GRASSE n° 822 826 509

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 28/09/2017, les Associés ont décidé de nommer à compter du 31/12/2017, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire Pricewaterhouse Coopers Audit, SAS, 672 006 483 RCS NANTERRE sis 63 Rue de Villiers, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Supplémentaire M. Jean-Christophe GEORGHIOU sis 63 Rue de Villiers, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Avis au RCS GRASSE.

185537

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BARBERA GESTION - SARL au capital de 266.706 Euros - Ancien siège social : 9, Rue Longchamp, 06000 NICE - Nouveau siège social : 81, Avenue Simone VEIL, Sky Valley, 06200 NICE - RCS NICE 380 355 776.

Aux termes d'une décision du 27/11/2017, la Gérance a décidé de transférer le siège social du 9, Rue Longchamp - 06200 NICE, au 81 Avenue Simone VEIL - Sky Valley - 06200 NICE, à compter du 01/12/2017, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. Modification au RCS de NICE.

185597

CO & CO

Société civile immobilière

au capital de 1 000 €

Siège social : 210 Avenue Henry

Dunant, 06000 NICE

832 512 271 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

En date du 04/12/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 210 Avenue Henry Dunant, 06000 NICE au 34 Rue Vernier et rue Torrini, 06000 NICE à compter du 4 décembre 2017, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. **Pour avis. La Gérance.**

185596

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 17/01/2018, il a été constitué une SAS dénommée : OUI!GREENS

Capital : 5000 Euros

Siège : 20 Avenue Gustavin, 06300 NICE.

Objet : La mise en relation d'acheteurs particuliers, professionnels, associatifs et de vendeurs de produits alimentaires via des moyens de communication web et mobile afin d'éviter le gaspillage.

Président : Monsieur Enzo GIUSTI demeurant à 20 Avenue Gustavin, 06300 NICE.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Conditions d'admission aux Assemblées : Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

185510

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte SSP en date du 02/01/18, création de la Société suivante : Forme : SAS Dénomination : « AZUR BATIMENT ». Capital : 1000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune. Siège social : 575, Avenue Maréchal Juin, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE. Objet : Etanchéité, Maçonnerie, Carrelage, Peinture. Président : CHAKHARI Zouhaier, demeurant 575 Avenue Maréchal Juin, 06210 MANDELIEU LA NAPOULE. Transmission des actions : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'Associé majoritaire. Condition d'admission aux Assemblées et droit de vote : Les décisions collectives sont prises sur convocation du Président. Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.



185598

PATRICK IVALDI
SERGE GRANATA GOLDMAN
PÉNÉLOPE DUVERNEUIL
SEVERINE VILLOTEAU
Notaires
06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

AVIS DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant Acte reçu par Maître Séverine VILLOTEAU, Notaire Associé à CHATEAUNEUF-DE-GRASSE (Alpes-Maritimes), 37, Chemin du Cabanon, le 5 janvier 2018, Mme Danièle Jeannine Josyane PESCE, épouse de Mr Joseph GIOFFRE, demeurant à LE ROURET (06650), 10 bis route d'Opio, née à GRASSE (06130), le 3 janvier 1956, A CONFIE, à titre de location-gérance, à : La Sté INTERNATIONAL MOTORS, SARL à Associé unique au capital de 5000 Euros, dont le siège est à LE ROURET (06650), 10 route d'Opio, identifiée au SIREN sous le numéro 834 268 823 et immatriculée au RCS de GRASSE. Un fonds de commerce de GARAGE AUTOMOBILE sis à LE ROURET (06650) 10, route d'Opio, connu sous l'enseigne "GARAGE INTERNATIONAL MOTORS" pour une durée de trois années à compter du 8 janvier 2018. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le Gérant, et tous les engagements et les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le Gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet. **Pour unique insertion. Le Notaire.**

185538

CYES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 300 €

Siège social : Passage Fioretti, Quartier

Saint Jacques, 06130 GRASSE

478 514 078 RCS GRASSE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions de l'Associé unique du 18 décembre 2017 :

Le siège social a été transféré, à compter du 18/12/2017, de Passage Fioretti, Quartier Saint Jacques, GRASSE (Alpes Maritimes), à GRASSE (Alpes Maritimes), 128 Chemin du Peyloubet, Quartier Saint Mathieu.

En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de GRASSE.

Pour avis, la Gérance.

185595

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société civile immobilière :

Dénomination : SCI MEHMAH

Siège : Les Roses de France - 33 Avenue de la Lanterne, 06200 NICE.

Objet : Acquisition de tous immeubles et location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 Euros.

Gérance : Madame Julie BOUDIFA demeurant Les Roses de France - 33 Avenue de la Lanterne, 06200 NICE.

Cession de parts sociales : Soumises à agrément.

Immatriculation au RCS de NICE.

185544

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce n°185452 parue dans le présent journal du 11/01/2018, il fallait lire "Suivant Acte SSP en date du 08/01/2018" au lieu de 21/12/2017. **Pour Avis.**

185565

FIRST SECURITY COMPANY

SARL à Associé unique
au capital de 15.000 €
7 Rue Paul Doumer,
06310 BEAULIEU-SUR-MER.
RCS NICE n° 499 941 409

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 10/01/2018, il a été décidé de l'extension de l'objet social à : Assistance aux personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux; prestation de conduite du véhicule personnel de ces personnes; coordination et délivrance des services mentionnés au présent article; toutes prestations de services. Sans que le reste de l'objet soit modifié. Validation : RCS NICE.

185566

AD SERVICES GAZ

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 2040, Chemin de Saint-Bernard, Lotissement Fogliani, Porte 12, 06220 VALLAURIS
411 376 031 R.C.S. ANTIBES

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision en date du 29 décembre 2017, l'Associé unique a décidé de nommer M. Yannick GARCIA, demeurant Villa 3, Résidence les Mimosas, 451 chemin du Vallon Vert, 06600 ANTIBES, en qualité de Président de la Société, en remplacement de M. Paul Xavier BARRIELLE, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

185575

BAG

SAS au capital de 1000,00 €
30 rue Pastorelli, 06000 NICE
792 042 624 R.C.S. NICE

AVIS

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 02/01/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au Le Kerkyra, 75 av du Dr Piccaud, 06150 CANNES LA BOCCA à compter du 02/01/2018.

Autres modifications :
- Il a été pris acte de modifier l'objet social :

Nouvelle mention : Le commerce de produits alimentaires et non alimentaires. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

185589

AVIS DE DISSOLUTION

ARCHI 2000 SARL au capital de 7622.45 euros sise 9, Impasse Layet Lieudit Les Reines 06800 CAGNES SUR MER. RCS ANTIBES 398.068.999. Par AGE du 29/12/2017, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société, nommé Liquidateur Mr Thierry DE FRAITEUR sis Chemin du Couvent Méridional, 83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL, fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS ANTIBES.

Les Petites Affiches
RÉDACTION : 06 93 80 72 72
www.proformalites.com

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
Juridique | Économique & Politique générale

185556

UNIJURIS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NICE

AVIS DE DISSOLUTION

VIDAL-HABIB-RICARD-DABIRI-SAADY SCP en liquidation au capital de 804 000 Euros. Siège social et siège de liquidation : 63, avenue Cap de Croix, 06100 NICE 453 933 285 RCS NICE (2004 D 527). L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite Assemblée. Elle a nommé comme Co-Liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation : - Dr Yaacoub HABIB, domicilié 170 av. de Gairaut, 06100 NICE - Dr Philippe RICARD, domicilié 10 av. Depoilly, 06000 NICE - Dr Lara DABIRI ABKENARI domiciliée 39 av. de la Clua, 06100 NICE - Dr Redouane SAADY domicilié 52 av. Maurice Donat, 06700 ST LAURENT DU VAR. Le siège de la liquidation est fixé 63 avenue Cap de Croix, 06100 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis. Les co-Liquidateurs.

185551

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 24 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
Société Civile PELINOL
Forme : Société Civile
Siège social : 71, chemin du Pilon, 06390 CONTES.

Objet : La propriété et la gestion à titre civil de tous les biens mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 années
Capital social : 1.000 Euros.
Gérant : Mme Monique ALDUINI, demeurant 71, chemin du Pilon, 06390 CONTES.

Transmission des parts : Agrément préalable à l'unanimité des Associés (sauf entre Associés et au profit de leur(s) descendant(s) de sang).

La Société sera immatriculée au R.C.S. de NICE.

La Gérance.

185567

INVEST FAMILIAL

Société Civile - Capital 1000 €,
Siège : 354 ch de la Californie,
« Les Terrasses de la Californie »
06220 VALLAURIS,
R.C.S. ANTIBES D 529 456 063

NOMINATION DE GÉRANT

Aux termes d'une AGE du 20/12/2017 M. Aleksey DANILOV demeurant 354 ch de la Californie, 06220 VALLAURIS a été nommé Gérant à compter du 20/12/2017 (pour une durée illimitée) en remplacement de Mme Svetlana KRITSKAIA, démissionnaire. Formalité au RCS d'ANTIBES.

185559

ACETIAM

Société par actions simplifiée à Associé unique au capital social de 362.245 Euros
Siège social : 11 rue du Bois de Soevres, La Palmeraie, 35770 VERN-SUR-SEICHE
535.191.571 RCS RENNES
(Société absorbante)

ACCELIS

Société par actions simplifiée à Associé unique au capital social de 105.448,40 Euros
Siège social : 1501 Route des Dolines, Immeuble Le Théème, 06560 VALBONNE
434.978.706 RCS GRASSE
(Société absorbée)

AVIS DE FUSION

Des termes des documents suivants :
Projet de fusion Sous Seing Privé du 26 octobre 2017, la déclaration de régularité et de conformité du 15 janvier 2018 de la Société ACETIAM et la Société ACCELIS ont fusionné par l'absorption de la seconde par la première, selon les modalités suivantes :

1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société absorbée dont la transmission à la Société absorbante est prévue :

- L'actif total apporté s'élève à 2.873.960 Euros
- Le total du passif pris en charge s'établit à 1.006.951 Euros
- L'actif net apporté est donc de 1.867.009 Euros

2. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports effectués par la Société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts de la Société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange.

3. Augmentation de capital : Du fait de la détention par la Société absorbante de la totalité des actions émises par la Société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la Société absorbante.

4. Montant de la prime de fusion : Mali de fusion du montant négatif de 4.191.301 Euros. La Société ACCELIS est dissoute de plein droit sans liquidation au 31 décembre 2017.

L'inscription modificative sera portée au RCS de RENNES. La Société ACCELIS sera radiée au RCS de GRASSE.

185555

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par Acte du 27/11/2017 enregistré à NICE le 27/12/2017 Dossier 201800354 - Réf 2017 A 01686 JC - SARL au capital de 6 831,60 Euros - 12 rue de Vivienne, PARIS (75) - 413 698 846 RCS PARIS a vendu à HOTEL 64 SARL au capital de 1000 Euros - 3 rue du 33^{ème} Mobiles, 72000 LE MANS - 832 284 848 RCS LE MANS.

Le fonds de commerce d'hôtel de tourisme sans restaurant sis à NICE (06), 64 avenue Jean Médecin pour lequel le vendeur est immatriculé sous le n° 413 698 846 RCS NICE.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 2 227 400 Euros.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu pour la validité et pour la correspondance chez SOFIGES - 3 rue du 33^{ème} Mobiles, LE MANS (72).

185599

RECTIFICATIF

À l'annonce 175226 parue dans le présent journal du 28/12/17, il fallait lire : Date de l'Acte SSP du 05/01/2018 et non 20/12/2017.

Tél. +33 (0)4 93 80 72 72

185576

**ME DAVID-ANDRÉ DARMON**

Avocat au Barreau de NICE
Immeuble Le Consul
37 Boulevard Dubouchage, 06000 NICE
darmonavocat@gmail.com
Tél. 06 60 69 11 38

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP en date du 27/11/2017, constitution d'une SARL Unipersonnelle, dénommée UXLITE SOLUTIONS, Capital : 5.000 Euros, Siège social : Le Grand Cavalier, 6 av du Grand Cavalier, 06600 ANTIBES. Objet : Conseil en systèmes informatiques et logiciels, conception de logiciels. Durée : 99 ans. Gérance : M. Bartosz Wojciech GOLASZEWSKI, sis Le Grand Cavalier, 6 av du Grand Cavalier, 06600 ANTIBES. Immatriculation : RCS ANTIBES.

185573

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé à MAGAGNOSC du 03/01/2018, il a été instituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LABEL INGENIERIE
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 1 Euro chacune, correspondant à un apport en numéraire, entièrement libérées.

Exercice du droit de vote : Tout Associé a le droit de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque Associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. Libre entre Associés et soumise à une procédure d'agrément en cas de cession à un tiers.

Siège social : 13 Chemin du Camp de la Besse, 06520 MAGAGNOSC.

Objet : En France et dans tous pays, le conseil et la gestion des affaires d'autrui et d'entremise dans les transactions commerciales et immobilières, moyennant une rémunération forfaitaire ou une commission d'intermédiation, ainsi que toutes prestations liées à l'économie de la construction immobilière, la mise en relation entre opérateurs, sociétés d'architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, et l'analyse de budgets.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Madame Anne-Marie, Elisabeth DROGOU, demeurant 13 Chemin du Camp de la Besse, 06520 MAGAGNOSC.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE.

La Présidente.



PROFORMALITES
www.proformalites.com

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

Sur la France entière et Monaco

185557

ACETIAM

Société par actions simplifiée à Associé unique au capital social de 362.245 Euros

Siège social : 11 rue du Bois de Soevres, La Palmeraie, 35770 VERN-SUR-SEICHE 535.191.571 RCS RENNES (Société absorbante)

ACCEL

Société par actions simplifiée au capital social de 81.220 Euros

Siège social : 1501 Route des Dolines, Immeuble Le Thélème, 06560 VALBONNE 493.372.288 RCS GRASSE (Société absorbée)

AVIS DE FUSION

Des termes des documents suivants : Projet de fusion Sous Seing Privé du 26 octobre 2017, la déclaration de régularité et de conformité du 15 janvier 2018 de la Société ACETIAM, il résulte que la Société ACETIAM et la Société ACCEL ont fusionné par l'absorption de la seconde par la première, selon les modalités suivantes :

1. Evaluation de l'actif et du passif de la Société absorbée dont la transmission à la Société absorbante est prévue :

- L'actif net apporté s'élève à 1.284.438 Euros.

- Le total du passif pris en charge s'établit à 241.730 Euros.

- L'actif net apporté est donc de 1.042.708 Euros.

2. Rapport d'échange des droits sociaux : Les apports effectués par la Société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts de la Société absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange.

3. Augmentation de capital : Du fait de la détention par la Société absorbante de la totalité des actions émises par la Société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la Société absorbante.

4. Montant de la prime de fusion : Mali de fusion du montant négatif de 880.292 Euros. La Société ACCELIS est dissoute de plein droit sans liquidation au 31 décembre 2017.

L'inscription modificative sera portée au RCS de RENNES.

La Société ACCELIS sera radiée au RCS de GRASSE.

185549

HOME AND NETWORKS

SAS au capital de 10.000 €

Les Floralties, Bât. Les Fushias, 3 et 5 Boulevard Maréchal Joffre, 06310 BEAULIEU-SUR-MER RCS NICE n° 424 630 523

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 02/01/2018, il a été décidé de l'extension de l'objet social à tous travaux d'électricité générale en toutes tensions, domotique, installation de systèmes d'alarme et de surveillance, câblage des installations téléphoniques, informatiques et bureautiques, et toute activité tendant à regrouper le négoce de tous matériels électriques en général et la prestation de services tendant à intégrer aux bâtiments tous automatismes en matière de sécurité, de communication et de gestion de l'énergie, pour les particuliers et les professionnels. Validation : RCS NICE.

Opportunités
PROFESSIONNELLES

CONSULTATION DES OFFRES IMMOBILIÈRES PROFESSIONNELLES Sur le département du Var et des Alpes-Maritimes

185568

AVIS

CM ART INVEST Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros. Siège social : Résidence Les Marines de Villeneuve, 23 boulevard Eric Tabarly, Bâtiment Antibes, 06270 VILLENEUVE LOUBET. 808 277 149 RCS ANTIBES. Aux termes des décisions en date du 03/10/2017, l'Associé unique a décidé : 1) De transférer le siège social à ANTIBES (06600), 240 chemin des Combes, Domaine Cyrena, Bât. C à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts. 2) D'ajouter les activités d'agence événementielle et de vente de produits dérivés à l'objet social, et de modifier en conséquence l'Article 2 des statuts. **Pour avis. Le Président.**

185526

ISABELLE SCHMELTZ

Avocat au Barreau de NICE Spécialiste en Droit des Sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Signature Privée en date à MENTON du 11 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : SENATO RA. Siège : Villa Saint Charles, 1, rue Henri Gréville, 06500 MENTON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 2 000 Euros. Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, l'activité d'Agent Commercial, l'activité d'assistance commerciale, marketing, l'animation de réseaux commerciaux, la responsabilité de développement commerciaux de marques de prestige. La Société a également pour objet l'exploitation de la marque SENATORA, la commercialisation, l'édition de produits et leur vente pour des particuliers et des professionnels, la commercialisation de tous produits de décoration au détail ou en gros. Le conseil en décoration et architecture d'intérieur, toutes activités d'accompagnement et de conseil en décoration et produits de luxe par les circuits classiques ou NTIC. Exercice du droit de vote : Tout Associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque Associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'Associé unique est libre. Agrément : En cas de pluralité d'Associés, les cessions d'actions au profit d'Associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des Associés. Président : Madame BAUDELOT Gwénaëlle, Annick, Patricia, épouse LONG, née le 30 décembre 1981 à CHERBOURG (Manche) de nationalité Française, demeurant Villa Saint Charles, 1, Rue Henri Gréville, (06500) MENTON. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE. **Pour avis. Le Président.**

185587

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 28/05/2010, Monsieur Gustave Albert Maurice GIRARDOT, demeurant en son vivant à NICE 06000, au 47 ter rue Maréchal Joffre, né le 8/05/1925 à MONTROUGE 92120, et décédé à NICE 06000 le 11/11/2017, a institué un légataire universel à savoir : Monsieur Luc Eric BUTTNER, demeurant à AIX EN PROVENCE 13100, au 16 rue Portalis.

185593

CHANGEMENT DE GÉRANT

DECAP 06 SARL au capital de 1500 Euros sise 236 Ter, 1634 RD 2085, Quartier Vaugallière, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS RCS GRASSE 820.092.476. Par AG Mixte du 12/01/2018, les Associés ont nommé Gérant Mr Sébastien RANTRUA, 42, avenue Caravadossi, Parc Lubonis, 06000 NICE en remplacement de Mr Ronny MORRE démissionnaire. Validation : RCS GRASSE.

185582

SARL CARDONA

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €
Siège social : 1 avenue du Général de Gaulle, MENTON (06500) 511 366 825 R.C.S. NICE

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Par A.G.O.E. du 30/09/2014, les Associés, statuant dans le cadre de l'Article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. **Pour avis, le Représentant légal.**

185583

HOLDING J2G

SAS au capital de 10000 €
C/O SARL BOYER NICE,
11 rte de Turin, 06300 NICE
RCS NICE n° 515 176 345

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une AGE du 02/01/2018, prenant effet le 02/01/2018, nomination de Monsieur JULIEN PECHENET sis 100 av de la corniche fleurie, 06200 NICE, en qualité de Gérant en remplacement de Madame DIANE PECHENET. Validation : RCS NICE.

185560

SYMPHONY COMMUNICATION SERVICES FRANCE SAS

Société par actions simplifiée à Associé unique au capital de 1 €
Siège social : 12 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 PARIS 832 043 590 R.C.S. PARIS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant Procès-Verbal des décisions du Président en date du 20/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 535 route des Lucioles, Les Aqueuducs B3, 06560 SOPHIA ANTIPOLIS, à compter du même jour.

L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour les besoins du transfert, il est rappelé que la Société a pour Président : Société Symphony Communication Services UK Ltd, Société à responsabilité limitée d'un Etat membre de la CE, ayant son siège social 1ST Floor, 4 Lombard Street - LONDRES EC3V 9HD (Royaume Uni).

La Société sera radiée du R.C.S. de PARIS et immatriculée au R.C.S. de NICE. **Pour avis. Le Représentant légal.**

Annonces
LEGALES
www.petitesaffiches.fr

185550

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Acte SSP à BEAUSOLEIL du 27/12/2017, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT NICE, le 08/01/2018 (Dossier 2018 00172, Référence 2018 A 00013), la SAS « SAS MELKEV », au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé : 2, place des Deux Frères, Vieux Village, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 751 872 417 RCS NICE, a cédé, à la SAS « LGM », au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé : 2, place des Deux Frères, Vieux Village, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, 833 639 628 RCS NICE, un fonds de commerce de « RESTAURANT - BAR - VENTE DE PLATS A EMPORTER » sis et exploité : 2, place des Deux Frères, Vieux Village, 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN, et ce, moyennant le prix de vente : 380.000 Euros. Jouissance : 27/12/2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SCP Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU Société d'Avocats à la Cour, située : 18, rue de Marignan, 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

185571

ASSOCIATION MUSCHEL - METZGER

Cabinet d'Avocats
6, Rue Saint Pierre le Jeune
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.25.04.05 - Fax : 03.88.37.32.19

O'SENTUM PARFUM ET TRADITION FRANCE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
**Siège social : Chez CALISTO MEDITERRANEE
18 Cours Honoré Cresp - 06130 GRASSE**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte Sous Seing Privé en date du 27 octobre 2017, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée. Dénomination : O'SENTUM PARFUM ET TRADITION FRANCE

Capital : 1.000 Euros, divisé en 100 actions de valeur nominale de 10 Euros chacune.

Siège social : Chez CALLISTO MEDITERRANEE, 18 Cours Honoré Cresp à 06130 GRASSE.

Objet : La conception, la fabrication, la vente et la commercialisation de tous produits et services relatifs aux parfums, sous toutes ses formes, et de tous articles et accessoires s'y rapportant (parfums, bougies, huiles de massage, lampes Aladin, vêtements, bijoux, montres, autres accessoires, etc.), et prestations esthétiques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Madame Jacqueline HAZAN, née le 21 octobre 1963 à RABAT (Maroc), de nationalité Française, demeurant 28 Quai Mullenheim à 67000 STRASBOURG.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE.

Pour insertion unique, J. MUSCHEL, Avocat.

CCI CONTACTS
ENTREPRISES
un service **800 422 222**
Gratuit depuis un téléphone fixe
CCINICE CÔTE D'AZUR

185514

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/54 - AVIS DE DEPOT DE CREANCES (Art L 624-1 du Code de Commerce) **M Houari MEGHERBI**, infirmier libéral, Les Pleiades, 8 rue du Comte Vert Amédée VI, 06300 NICE. Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de NICE, informe Messieurs les créanciers, que l'état des créances dans l'affaire ci-dessus est déposé au Greffe des Procédures Collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'Annonces et Civiles et Commerciales (BODACC), NICE, le 5 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185515

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 16/21 - AVIS DE DEPOT DE CREANCES (Art L 624-1 du Code de Commerce) **Mme Gaëlle VILLARD**, infirmière libérale, 61 bis Avenue Corniche Fleurie, 06200 NICE. Le Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de NICE, informe Messieurs les créanciers, que l'état des créances dans l'affaire ci-dessus est déposé au Greffe des Procédures Collectives. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au Bulletin d'Annonces et Civiles et Commerciales (BODACC), NICE, le 5 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185516

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 15/46 - EXTRAIT D'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE. Arrêt Cour d'Appel 346/2017. Par Arrêt en date du 14 Septembre 2017, la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a infirmé le jugement de redressement judiciaire ayant ouvert la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de **M. Henri Alexandre IBOWILI** demeurant à (06450) VENANSON, 14 rue Centrale (Adresse professionnelle). Pour extrait conforme, NICE, le 2 janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

185517

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE NICE**

Rôle 15/25 - EXTRAIT D'ARRÊT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE Arrêt N° 340/2017. Par Arrêt en date du 14 septembre 2017, dans la procédure collective de la **SCI PROM'SOLEIL** dont le siège est à MENTON - 960 Promenade du Soleil, la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE a déclaré l'appel régulier et recevable en la forme; dit n'y avoir lieu à réouverture des débats, et a débouté la SCI PROM'SOLEIL, de sa demande de modification du plan, confirmé le jugement du 28 septembre 2015 qui avait prononcé la liquidation judiciaire et fixant la date de cessation des paiements au 28 mars 2014. Pour extrait conforme, NICE, le 2 Janvier 2018 P/Le Greffier en Chef.

**SERVICE
DES DOMAINES**

COMPTE RENDU DE SUCCESSION

185542 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **M. Michel Pierre Albert ARONOWICZ**, décédé le 30/05/2011 à VILLENEUVE LOUBET (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence GPP 0064804147 SV 06 NE.

185553 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Gérald Raymond Vital René MALVANO**, décédé le 29/12/2013 à MARSEILLE (1^{er}) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence GPP 0064805690 SV 06 NE.

185562 - Le Directeur Départemental des Finances Publiques, 15 bis rue Delille, 06073 NICE CEDEX 1, curateur de la succession vacante de **Monsieur Pierre Jacques FRILIEUX**, décédé le 15/05/2011 à ANTIBES (06) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tribunal de Grande Instance. Référence GPP 0064804583 SV 06 NE.

185548

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
D'AIX EN PROVENCE**

**JUGEMENT ARRÊTANT
LE PLAN DE REDRESSEMENT**

Jugement du 12 Décembre 2017

185548 - **FORBETON SUD** - Société par actions simplifiée - 1140 Rue Ampère Actimart - CS 80544 13594 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 - 309 878 981 RCS AIX. Découpé perçement Carrotage au diamant du béton. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 8 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SCP DOUHAIRE-AVAZERI prise en la personne de ME Frederic AVAZERI 3 Place Félix Baret, 13286 MARSEILLE CEDEX 06.

185552

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE PARIS**

**CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF**

Jugement du 04 janvier 2018

185552 - **SARL (Société à Associé unique) ÉTABLISSEMENT DIDEROT** - Siège : 58 avenue de Wagram, 75017 PARIS 17 - RCS PARIS 481 581 635 - Ets secondaire : 24 avenue Gambetta, 06600 ANTIBES - Nom commercial : ATOUT SERVICE PLUS - Prononce la clôture des opérations de liquidation pour insuffisance d'actif.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais 17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS Commission paritaire n° 07 18 | 79 757
ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2018, le prix de la ligne est de 4.16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créateurs, Av. Estienne d'Orves, 06000 NICE - Tél. 04 93 97 40 00, DÉPÔT LEGAL JANVIER 2018

bebooster
ENTREPRISE
JCI

Vous êtes **PARRAINS**

Dirigeants d'entreprises dans l'Eco-Vallée. Vous souhaitez PARTAGER votre expérience avec de jeunes entrepreneurs et leur ouvrir votre réseau.

12 & 13 février 2018

au CEII
61 avenue de Simone Veil
06200 Nice

en partenariat avec
PetitesAffiches
CEEINCA
Upe06
Initiative
Jeune Chambre Economique Métropole Nicoise
Le mouvement des jeunes citoyens entrepreneurs

Vous êtes **CANDIDATS**

Jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets
Bénéficiez de **2 JOURS DE FORMATION**
et obtenez des clés essentielles à votre développement d'entreprise

Sélection sur candidature

Contact
Floriane Perraut - Présidente 2018 | JCEMN - floriane.perraut@jcemn.fr / 06.47.35.95.29

AGELOTEL
28^e SALON
PROFESSIONNEL

4/7 FÉVRIER 2018

TENDANCES | INNOVATIONS | HÔTELLERIE | RESTAURATION

NICE PALAIS DES EXPOSITIONS
www.agecotel.com
nicexpo

GALERIE EVA VAUTIER : DANS LE SILLAGE DU MOUVEMENT "FLUXUS"



Eva Vautier présente les œuvres de Ben Patterson, récemment disparu, qui devait venir en personne à Nice.

Mauro Ghiglione et Ben Patterson sont exposés chez Eva Vautier jusqu'au 24 février. Il y a une histoire là-dessous. Car la galeriste niçoise aime bien ce qui fait sens. Pour résumer, les deux artistes étaient amis de longue date avant la disparition de Patterson en 2016. Ce dernier a laissé une trace profonde dans l'art contemporain. Il est le fondateur du mouvement

Fluxus. D'abord musicien virtuose, compositeur, il est aussi poète et plasticien. Autant dire qu'il a exercé dans toutes les formes d'art, et si on s'intéresse quelque peu à cette personnalité, on s'aperçoit vite qu'il est un "monstre" en la matière. Son œuvre dans tous les domaines est subversive. Il refuse l'esprit de sérieux et a fait des adeptes que l'on retrouve regroupés au

sein de la Fondation du Doude à Blois qui est un partenaire privilégié de la galerie.

"Trop d'images tue l'imagination"

Cette exposition revêt donc un caractère exceptionnel. La place d'honneur au rez de chaussée de la galerie est réservée aux installations radicales et collages d'objets de Ben Patterson réunies sous le titre "No More Pink ?". Le premier étage est dévolu à Mauro Ghiglione, qui avait été invité par Ben, et dont c'est la première apparition en France. Trop jeune pour se présenter comme partie prenante de Fluxus, il ne cache pas cependant une certaine filiation avec ce mouvement. Il est présenté par l'une des premières et ferventes avocates du mouvement, Caterina Gualco (galerie Unemediamodern de Gênes). Elle a aimé chez cet artiste l'engagement, la clarté qui manque à beaucoup de jeunes créateurs qui pour elle "font surtout de la déco".

Mauro Ghiglione remet en question la notion d'œuvre d'art en relayant les questions souvent abordées par Umberto Eco ou

le philosophe Antonio Gramsci selon lesquels "l'excès d'information tue l'imagination". Ce que l'artiste italien reprend comme en écho : "la profusion de l'image détruit l'image en même temps que l'imagination". La meilleure illustration qu'il puisse donner de ce point de vue est ce petit objet tableau intitulé sobrement "Remember", titre de son exposition, sur lequel il a imprimé une image sur un bloc de sel. Cette œuvre est appelée à se détruire progressivement, mais pas trop vite non plus, car elle a été acquise par Caterina Gualco qui espère bien la garder le plus longtemps possible. Sa réflexion sur la disparition de l'image est déclinée puissamment de diverses manières fort différentes. Certaines sont déchirées, et la trace de ce geste symbolique est conservée dans une boîte de plexiglass. Mauro n'a rien contre le paradoxe...

Marie LESIMPLE

EN SAVOIR PLUS

Galerie Eva Vautier

2 rue vernier Quartier Libération 06000 Nice
Tel. 09 80 84 96 73



Mauro Ghiglione, défendu par la galerie Unemediamodern de Gênes, invité chez Eva Vautier.